SEROC Rapport Annuel 2011

sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets.

«Mieux acheter, réutiliser, composter, je m'engage à réduire mes déchets !»

tu tries, je recycle, nous valorisons

SEROC

Zone artisanale RD 94 - BP18118 - 14401 BAYEUX
Tel : 02 31 51 69 60 - Fax : 02 31 51 69 61 - seroc-bayeux@wanadoo.fr - www.seroc-bayeux.fr

Sommaire

P.3 LE SEROC
Les missions du SEROC
Les chiffres clés
Les représentants
Les agents

P.7 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

P.8 L'ORGANISATION TECHNIQUE
P.8 Le service déchéterie-compostage
P.16 Le service transport
P.20 Le service déchets ultimes
P.25 Le service tri sélectif
P.31 Le Grenelle de l'Environnement
P.34 Le Programme local Prévention
P.37 Le Service communication

P.40 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES
Le service déchéterie
Le service compostage individuel
Le service déchets ultimes
Le service tri sélectif
Le service transport
La synthèse des coûts globaux

P.44 LES PROJETS 2012
Le service déchéterie
Le service compostage individuel
Le service transport
Le service tri sélectif
Le service communication
Le service déchets ultimes
Les anciennes décharges
Le programme local de prévention

Je trie, je recycle, nous valorisons
SEROC
Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation
des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados

SEROC
Présentation

Les missions du SEROC

Le SEROC est le Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados, creé en 1994, regroupe 9 adhérents, 4 Communautés de Communes et 5 Syndicats soit 248 communes pour le bénéfice et de 148 832 habitants.

Ses missions

Le SEROC est chargé du traitement des déchets ménagers collectés par ses collectivités adhérentes

Recycler les emballages, **valoriser** les fractions fermentescibles et combustibles, **éliminer** la fraction ultime des déchets ménagers, **promouvoir** la réduction de déchets produits à la source sont devenus aujourd'hui les missions essentielles de notre collectivité.

Le recyclage des emballages

Les produits collectés dans les sacs jaunes ou colonnes des points recyclages sont dirigés vers des centres de tri (GDE ou BACER) pour être triés par matière, conditionnés en balle et dirigés vers des usines de transformation.

La gestion des déchèteries

12 déchèteries en réseau collectent et traitent les déchets qui en raison de leur nature, leur volume ou toxicité, ne peuvent être ramassés par le service collecte (Encombrants, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets verts, amiante ...) Ces déchets sont dirigés vers des unités de recyclage (Ferraille, Carton, Déchets verts, Bois, DEEE, DDM) ou des centres d' enfouissement (Encombrants, gravats) .

L'élimination des déchets ménégers résiduels

Le contenu des bacs ou sacs à ordures ménagères collectés à domicile est dirigé vers des centres d'enfouissement technique.

Le compostage des déchets verts

Compostage industriel : Les tontes et branchages sont dirigés vers les plates-formes de compostage situées à Ryes, Formigny et Vire. Elles produisent du compost criblé et non criblé selon leur utilisation finale.

Compostage individuel : La distribution de composteur individuel permet aux habitants d'utiliser leurs épluchures de cuisine et de jardin pour créer un compost de qualité et réduire le volume des déchets ménagers enfouis.

La réduction des déchets à la source

«Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas». Le SEROC en 2011 s'est engagé dans le programme local de prévention des déchets lancé au niveau national par l'ADEME dont l'objectif est de réduire la production de déchets.

La communication

Informer, sensibiliser et convaincre telle est la mission du service communication qui doit aller au contact de l'ensemble de la population pour promouvoir les gestes indispensables à la réalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement.

SEROC
Présentation

Les chiffres clés

148 832 habitants
sur le territoire du SEROC

248 communes / 9 adhérents
5 syndicats de collecte et 4 Communautés de Communes

Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin
67 communes - 42 089 habitants

SIDOM de Creully
32 communes - 20 866 habitants

Syndicat Mixte du PréBocage
49 communes - 24 382 habitants

Communauté de Communes de Vire
8 communes - 19 381 habitants

SIRTOM d'Isigny Trévières
31 communes - 10 789 habitants

Communauté de Communes de Bessin Seulles et Mer
11 communes - 9 232 habitants

Communauté de Communes de Bény Bocage
20 communes - 8 206 habitants

Intercom Severine
18 communes - 7 326 habitants

SIROM de Port en Bessin
12 communes - 6 561 habitants

85 186 tonnes de déchets traités en 2011
Evolution 2010/2011 : +5.5%

14 645 tonnes de déchets recyclables
Evolution 2010/2011 : +1.82%

98 kg/an/habitant

34 548 tonnes de déchets issus des déchèteries
Evolution 2010/2011 : +13.4%

355 kg/an/habitant

35 993 tonnes de déchets ultimes
Evolution 2010/2011 : +0.27%

242 kg/an/habitant

SEROC
Présentation

Les représentants

Le SEROC est une collectivité territoriale. A ce titre, il est administré par un comité syndical de 42 membres. Ces délégués ont élu un Président, 5 Vice-Présidents et les représentants du bureau syndical.

Président
Claude JEAN

Vice-Présidents

- **Marc Fontaine**
  1er Vice-Président
  Grands projets et travaux

- **Christian HAURET**
  2ème Vice-Président
  Tri sélectif

- **Jean-Pierre ONUFRYK**
  3ème Vice-Président
  Déchets ultimes

- **Roland BERAS**
  4ème Vice-Président
  Transport et compostage industriel

- **Jean-Pierre CHEVALIER**
  5ème Vice-Président
  Déchèteries

Les agents

Fin 2011, le SEROC comptait 45 agents répartis dans 4 services :
Service financier et administratif en charge de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, du secrétariat et de l'entretien
Service déchets ultimes, tri sélectif, anciennes décharges et compostage individuel en charge du transfert et traitement des déchets ultimes et recyclables, de la mise en œuvre du compostage
Service déchèteries, transport, et compostage industriel en charge de la gestion des déchèteries, de l'organisation du transport, du traitement des déchets verts, de l'entretien des sites
Service communication en charge des animations de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, de la communication externe sur l'ensemble du territoire.
Une chargée de mission en charge de la mise en œuvre du **programme local de prévention.**

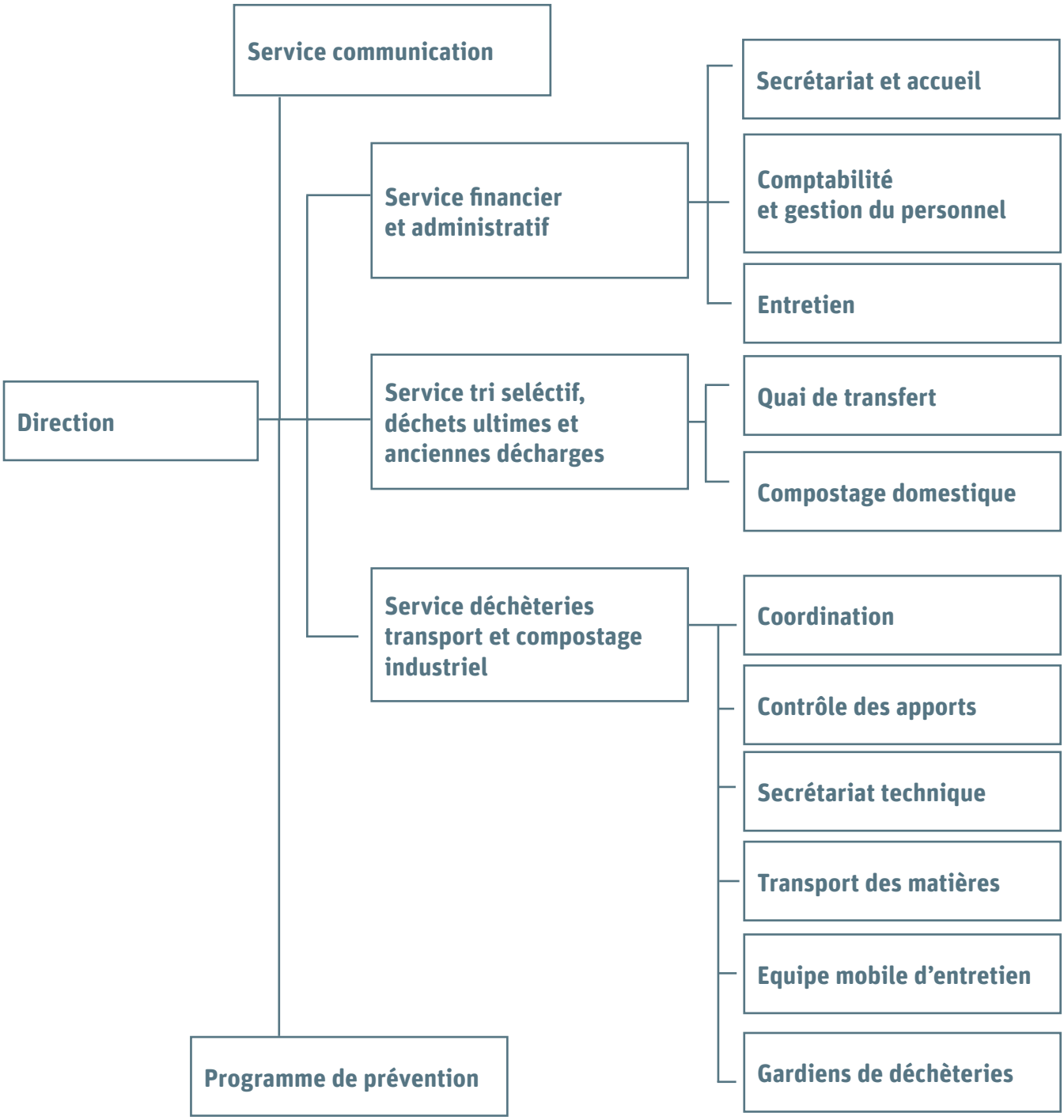

Le contexte réglementaire
La gestion des déchets

Le cadre réglementaire

Le SEROC intervient pour répondre à un certain nombre de contraintes législatives et réglementaires articulées autour des textes suivants :

La loi du 15 juillet 1975

Elle précise la responsabilité des communes et de leur regroupement en leur confiant la charge de l'élimination des déchets ménagers.

La loi du 13 juillet 1992

Son objectif est de mettre fin aux décharges d'ordures ménagères «brutes».

Elle encourage par conséquent la valorisation par recyclage pour réduire la quantité des déchets à éliminer. Depuis 2002, les décharges «brutes» sont supprimées. Désormais, seuls les déchets ultimes sont stockés.

Le « déchet ultime » est un déchet qui résulte ou non du traitement des déchets. Mais qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment. Il s'agit d'extraire la part valorisable ou de réduire son caractère polluant ou dangereux.

Il s'agit donc :

-d'instaurer la taxe de mise en Centre d'Enfouissement Technique (CET de classe 2),

-d'instaurer des plans d'élimination des déchets ménagers en privilégiant le principe de proximité et la valorisation optimale,

-d'inciter au recyclage des emballages et d'obliger à tendre vers le déchet ultime.

La circulaire du 28 avril 1998

Elle maintient les échéances fixées, soit :

-la fin des décharges brutes en 2002,

-la collecte de 50 % des déchets qui relèvent de la responsabilité des collectivités en vue d'une valorisation matière. L'objectif national doit être adapté au niveau local.

La directive européenne du 26 avril 1999

Elle précise que seuls les déchets ultimes sont autorisés à la mise en décharge.

Par ailleurs, la réduction de la fraction biodégradable des déchets municipaux est planifiée. En partant du rapport au tonnage produit en 1995, ne pourront être mis en décharge en 2006 que 76 % des déchets collectés, 50 % en 2009 et 35 % en 2016.

Le Plan Départemental d'Elimination des déchets ménagers et assimilés du 18 juin 1997 (révisé le 27 mai 2002)

Il fixe les orientations générales et définit l'organisation au niveau départemental. Il prévoit notamment :

-la fermeture des décharges brutes,

-la généralisation de la collecte sélective par les mesures suivantes :

- couverture de l'ensemble du département par une collecte sélective de propres et secs,
- développement d'un réseau de déchetteries permettant de valoriser 40 % des encombrants en 2005 et 45 % en 2010,
- organiser la collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

-le développement du compostage des déchets biodégradables en généralisant le compostage des déchets végétaux et en engageant une réflexion sur la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Le Grenelle de l'Environnement du 27 septembre 2007

Il fixe les orientations en matière de réduction de production des déchets, du recyclage des matières premières contenues dans les déchets (matériaux et matière organique) qui auront pour effet de limiter le recours à l'élimination. Il fixe les mesures prioritaires à mettre en oeuvre avec des objectifs opérationnels suivants :

-Réduire la production de déchets :

- Réduction de 7% sur 5 ans des ordures ménagères et assimilées

-Développer le recyclage :

- Augmentation du recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à hauteur de 35% pour 2012, à hauteur de 45 % pour 2015,
- Augmentation du recyclage des emballages ménagers à hauteur de 75 % en 2012,
- Augmentation du recyclage des déchets des Entreprises à hauteur de 75 % en 2012.

-Diminuer le volume de déchets destinés à l'enfouissement :

- Diminution de 15% des tonnages à l'horizon 2012.

La loi « Grenelle de l'Environnement 2 » du 12 juillet 2010

L'ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne dans le domaine des déchets a transposé les mesures législatives de cette directive.

Le décret d'application n° 2011-828 du 11 juillet 2011 impose :

-Des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux

-Des plans départementaux et de gestion des déchets issus des chantiers de bâtiment et de travaux publics

-Une limitation des capacités de stockage et d'incinération. Cette capacité des installations de stockage et d'incinération sera limitée à 60% des déchets non dangereux produits dans le département

-Une obligation de tri et de collecte séparée des biodéchets par les gros producteurs en vue de leur valorisation organique. Des seuils de quantités produites par les personnes soumises à cette obligation sont décroissants entre janvier 2012 (120 tonnes) et janvier 2016 (10 tonnes).

L'organisation technique
Le service déchèteries

Un réseau de 12 déchèteries

Le réseau du SEROC comptait fin 2009, 11 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Elles ont été conçues et positionnées de manière à ce que chaque habitant du SEROC puisse bénéficier d'un site situé dans un rayon de 10 km au plus de son habitation.

Dans le cadre de l'extension de périmètre du SEROC (Arrêté préfectoral du 21 avril 2008) la Communauté de Communes INTERCOM SEVERINE a décidé de transférer au SEROC sa compétence déchèteries avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

Le SEROC a assisté la Communauté de Communes dans la phase de travaux et de début d'exploitation. La mise à disposition de l'ouvrage est effective depuis le 1er Janvier 2010.

Les déchèteries du SEROC sont exploitées en régie. Les enlèvements et le traitement des déchets sont réalisés soit en régie soit par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics.

Les équipements

Déchetteries	Année d'ouverture	Nombre de bennes	Local DMS*	Aires de stockage pour branchage	Ponts bascules	Conteneurs collecte sélective (papier, emballages, verre)
Bretteville l'Orgueilleuse	2002	7	O	O	O	O
Courseulles sur Mer	2004	7	O	O	O	O
Creully	2004	7	O	O	O	O
Le Molay Littry	2003	6	O	O	O	O
Livry	2002	5	O			O
Grandcamp Maisy	2002	5	O	O		
Isigny sur Mer	2005	6	O	O	O	O
Esquay sur Seulles	2002	7	O			O
Ecrammeville	2002	5	O			
Fontenay le Pesnel	2002	6	O	O		O
Ste Honorine du Fay	2002	5	O			O
Port en Bessin	2003	8	O	O	O	O
Vaucelles	2004	7	O	O	O	O
Mesnil Clichamps	2009	8	O	O	O	

* Déchets Ménagers Spéciaux : peintures, solvants,...

Nouveauté 2011 : la promotion du réemploi

En 2011, la principale nouveauté du service consiste à la mise en place d'un partenariat avec l'association La Bacer pour **la récupération d'objets afin de développer le réemploi et diminuer le volume de déchets à enfouir.** Ce partenaire assure des permanences un jour par semaine sur deux déchèteries (Fontenay le Pesnel et Le Molay Littry) pour accueillir les usagers souhaitant faire un don en vue d'un réemploi éventuel. Ils ont à leur disposition une benne couverte sur ces déchèteries.

L'organisation technique
Le service déchèteries

Le fonctionnement du réseau de déchèteries

Modalités d'accès et de gestion

Le réseau est géré en régie. Le SEROC assure le gardiennage, le conseil aux usagers et le transport du tout-venant, du bois, des déchets verts (bennes de tontes et branchages) et des inertes (sauf pour le Mesnil Clinchamps : transport en régie des tontes uniquement).

Les professionnels (artisans, commerçants et agriculteurs) sont acceptés en déchèteries, en contrepartie d'une participation financière.

Pour accéder au réseau des déchèteries, les usagers doivent se munir d'une carte à puce qui peut être demandée en Mairie (particuliers) ou au SEROC (autres déposants).

Le SEROC est équipé d'un système de gestion informatisé afin de réaliser le suivi des flux sur l'ensemble de son réseau. Ce système permet d'enregistrer, d'analyser et de suivre les apports sur les déchèteries.

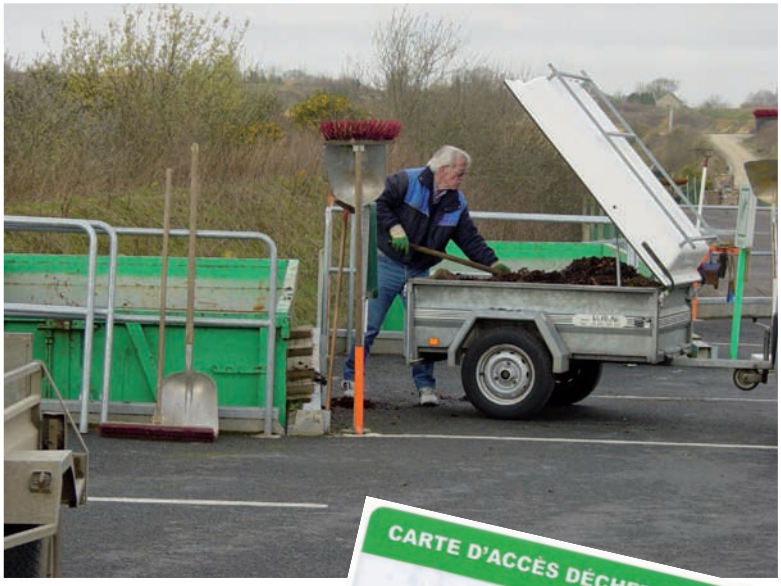

Période d'ouverture

En hiver, les déchèteries ouvrent jusqu'à 17h00 alors qu'en été elles sont ouvertes jusqu'à 18h00. Leurs horaires de travail ont été annualisés en 2005 pour mieux répondre à la saisonnalité de l'activité.
Les gardiens réalisent l'entretien de leur déchèterie pendant leurs heures de présence, et en dehors des heures d'ouverture au public.

2010	Eté		Hiver	
Déchetteries	Ouverture au Public	Présence du gardien	Ouverture au Public	Présence du gardien
Esquay sur Seulles	30 h 00	45 h 40	24 h 00	38 h 40
Creully	30 h 00	45 h 20	24 h 00	38 h 40
Courseulles	30 h 00	44 h 20	24 h 00	38 h 40
Bretteville	30 h 00	44 h 20	24 h 00	36 h 40
Vaucelles	30 h 00	42 h 20	24 h 00	35 h 20
Port en Bessin	29 h 00	38 h 00	25 h 00	32 h 00
Molay Littry	29 h 00	38 h 00	24 h 00	32 h 00
Fontenay – Grandcamp	29 h 00	38 h 00	24 h 00	32 h 00
Mesnil Clinchamps	26 h 00	38 h 00	21 h 00	32 h 00
Isigny	23 h 00	38 h 00	18 h 00	32 h 00
Ecrammeville	13 h 00	15 h 00	11 h 00	15 h 00

La fréquentation et les tonnages en augmentation

Bilan de la fréquentation

Le nombre total de passages était de

235 132 en 2009, soit une augmentation de plus de 10 % (239 371 passages en intégrant le Mesnil Clinchamps),

224 950 en 2010, soit une diminution de 4.3 % (233 183 passages en intégrant le Mesnil Clinchamps),

270 961 en 2011 soit une augmentation de 16.2 %.

Entre 2009 et 2010, seule Vaucelles avait vu sa fréquentation augmenter légèrement.

En 2011, toutes les déchèteries ont connu une augmentation de leur fréquentation avec des évolutions notables pour certains sites, en corrélation avec l'augmentation des déchets verts principalement.

En valeur relative, la plus forte augmentation (+22.6 % soit +3630 passages)) est enregistrée sur la déchèterie du Molay Littry. Cette forte progression est la conséquence de la mise en place de la collecte en porte à porte des recyclables sur la communauté de communes de Balleroy-Le Molay Littry avec des actions de sensibilisation aux gestes de tri et un renforcement des consignes de collecte de la part du syndicat de collecte.

En valeur absolue, la fréquentation a progressé de 18.9% , soit 6096 passages sur la déchèterie de Bretteville L'Orgueuilleuse du fait des apports de déchets verts.

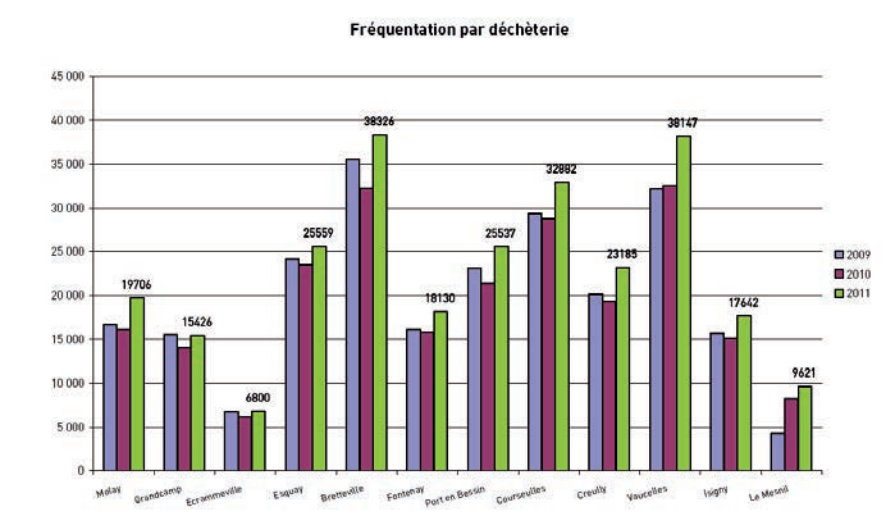

Bilan des tonnages par déchèterie

Entre 2009 et 2010, quelques sites avaient vu leurs tonnages diminuer. A l'inverse, entre 2010 et 2011, les tonnages sont en augmentation sur l'ensemble des déchèteries avec plusieurs sites présentant une progression supérieure à 15% en particulier sur le tout venant , les gravats et les déchets verts. Les lotissements créés ces dernières années sur l'ensemble du territoire génèrent maintenant des volumes importants de tontes et branchages.

En valeur absolue, la plus forte progression est observée sur Bretteville avec 619 tonnes supplémentaires.

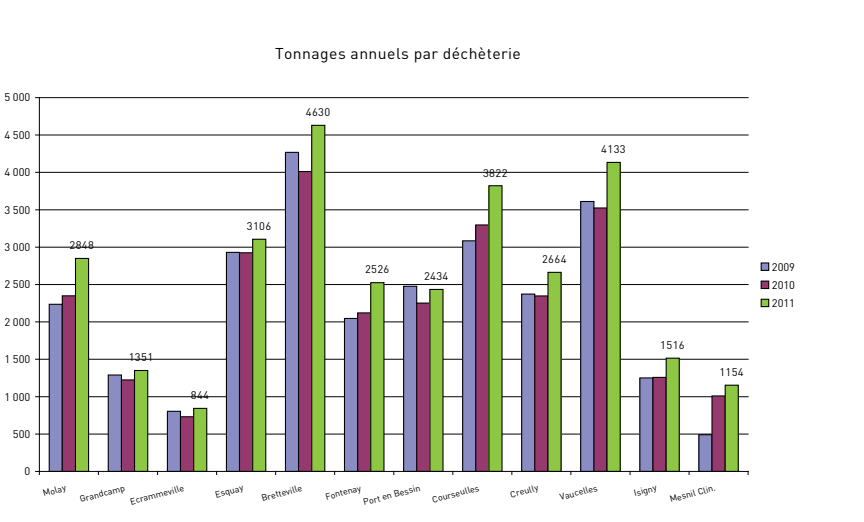

L'organisation technique
Le service déchèteries

Les tonnages en augmentation

Dans ces tonnages, sont compris tous les apports effectués en déchèterie (particuliers, professionnels et communes) ainsi que les tonnages ayant transité par des sites de transfert (communes).

En 2011, les déchets verts (tontes et branchages représentent 44% de l'ensemble des apports collectés sur les déchèteries, les gravats 22%, suivi du tout venant 16%.
Les conditions climatiques de l'année 2011, un printemps sec et un été bien pluvieux, ont favorisé la pousse des végétaux. Ainsi les tonnages des tontes ont augmenté de 19.5 %, tandis que les branchages progressaient de plus de 26%.
Les usagers réalisent toujours autant de travaux générant des tonnages de gravats et amiante en forte progression (9.7 % pour les gravats et 47.8% pour l'amiante).
Les tonnages de tout venant sont en constante augmentation de l'ordre 10%. Cette progression est le reflet de nos modes de vie et de consommation.
Les déchets concernant la ferraille et les piles sont en baisse à cause du pillage réalisé sur l'ensemble des déchèteries.

En tonnes	SEROC Nord + Mesnil Clinchamps				Filières
	2009	2010	2011	2010-2011	
Ferraille	1 472	1 443	1 309	-9.3%	Recyclage en acier
TV (hors bois)	4 569	4 911	5 387	9.7%	Enfouissement CET 2
Bois	2 103	2 454	2 593	5.7%	Valorisation énergétique
Gravats	6 701	7 123	7 813	9.7%	Enfouissement CET 3
Cartons	768	799	776	-2.9%	Recyclage en carton
DV	6 611	4 817	5 758	19.5%	Compostage
Mélange	1 487	2 160	2 642	22.4%	Broyage et compostage
Branchages	5 707	5 575	7 056	26.6%	
DMS	122	145	184	26.7%	Destruction
Batteries	33	16	5	-68.1%	Recyclage matière
Vidange	47	40	45	12.3%	Incinération et cimenteries
Friture	9	9	9	-5.4%	Régénération
Piles	10	8	9	16.5%	Recyclage en métaux et matières minérales
Emmaüs et Secours Populaire	28	43	45	4.7%	Réemploi
Amiante	46	22	33	47.8%	Enfouissement en CET
D3E	813	893	884	-0.9%	Recyclage matière
TOTAL	30 527	30 459	34 548	13.4%	

CET : Centre d'Enfouissement Technique

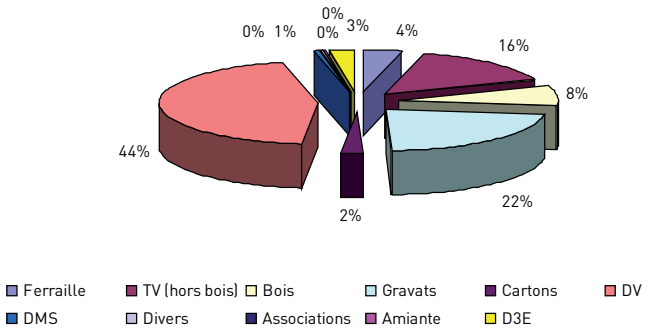

Les tonnages par adhérent

Ces chiffres représentent la répartition par adhérent de tous les apports, qu'ils aient pour origine les particuliers, les professionnels ou les services techniques.

	TONNAGES	Part relative des apports	Population	Ratio à l'hab (en kg)	Fréquentation (nombre de passages)	Apport par passage (kg)	Part relative de la fréquentation
SMISMB	13 255,80	38,50%	42 089	314,9	90 712	146,1	33,52%
SIROM de Port en Bessin	3510,50	10,20%	6 561	535,1	31 765	110,5	11,74%
SIRTOM d'Isigny Trévières	3537,50	10,27%	10 789	327,9	36 698	96,4	13,56%
SIDOM de Creully	7897,70	22,94%	20 866	378,5	68 894	114,6	25,45%
BSM	4705,50	13,67%	9 232	509,7	32 938	142,9	12,17%
Intercom Séverine	1521,40	4,42%	7 326	207,7	9 652	157,6	3,57%
Total	34 428,40		96 863	355,4	270 659	127,2	

Le graphique ci-dessous montre les différences de comportement entre les habitants des différents adhérents. Cependant, et malgré des caractéristiques de population différentes, on peut noter que les apports du SMISMB et de l'Intercom Séverine présentent des similarités : un ratio peu élevé à l'habitant mais des apports importants à chaque passage.
A l'inverse, les habitants du SIROM de Port en Bessin présentent le plus fort ratio à l'habitant, mais avec des apports unitaires qui ont de faibles tonnages.

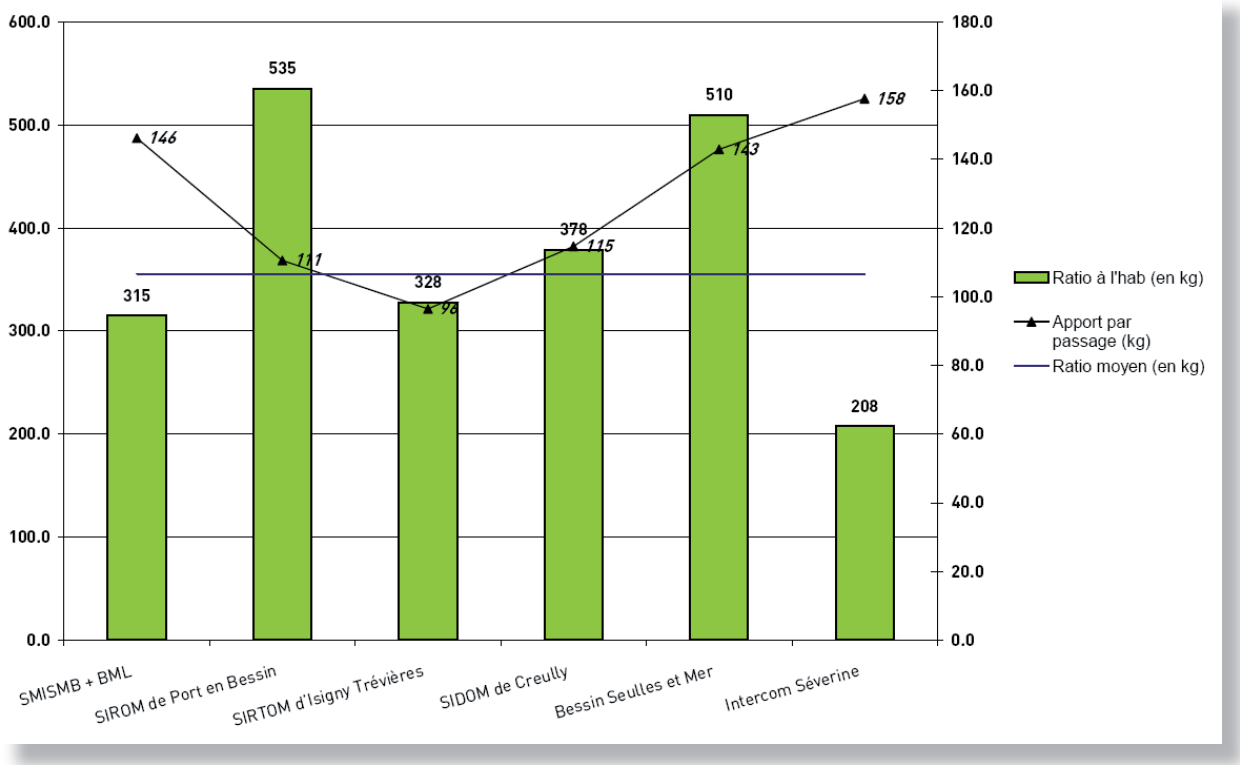

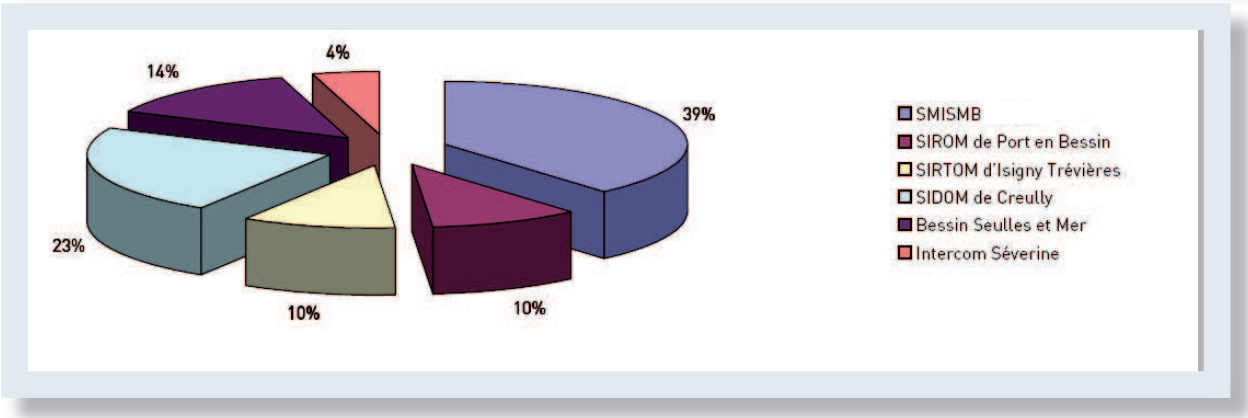

La répartition des tonnages par usager

Outre les déchets des particuliers, le SEROC reçoit sur ses sites dans le cadre d'une charte signée avec la Chambre des Métiers, des professionnels facturés à la tonne de déchets apportés. Il reçoit également les déchets des services communaux (services techniques) ou provenant de collecte en porte à porte de cartons et de déchets verts.

En 2011, la part des usagers augmente à cause de la forte augmentation de leurs apports en déchets verts (tontes et branchages).

	2010		2011	
	Tonnes	%	Tonnes	%
Professionnels	1 780	5.8%	1 905	5.5%
Services techniques communaux	1 372	4.5%	1 231	3.6%
Porte à porte	2 494	8.2%	2 769	8.0%
Particuliers	24 813	81.5%	28 643	82.9%
TOTAL	30 459	100%	34 548	100%

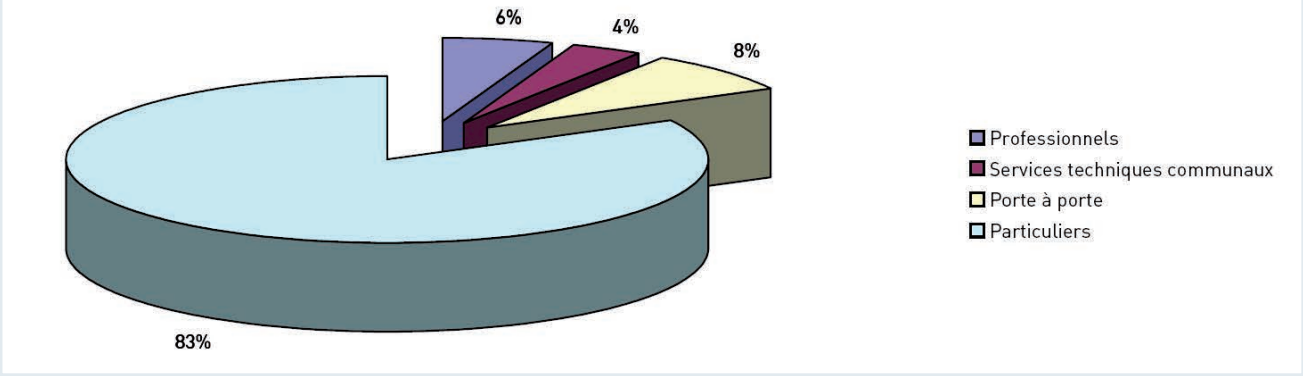

La plateforme de compostage de Canvie

La plateforme a été créée en 1997. L'arrêté préfectoral du 27 mai 2002 a fait l'objet d'un arrêté complémentaire prenant notamment en compte le changement d'exploitant et les modifications de la nomenclature ICPE (arrêté du 5 février 2010).

Le site de 7 500 m² se répartit comme suit :

- une plateforme en enrobé de 5 300 m²,
- un hangar de stockage du compost de 450 m²,
- un bassin de rétention des eaux résiduaires d'une capacité de 1 000 m3 avec un débourbeur/déshuileur en amont. La plateforme ne disposant pas de système d'arrosage des andains, le bassin est vidé régulièrement.

Exploitation

Depuis avril 2009, une distinction est réalisée sur les déchets verts entrants. Ainsi, les branchages sont séparés des tontes pour diminuer les quantités à broyer.

Le broyage est délégué à un prestataire privé. En 2010, la société ECOSYS assurait les opérations de broyage et de criblage sur le site. En fin d'année 2011, le marché a été renouvelé. Les attributaires sont les sociétés ARD Clomesnil pour le broyage et AGB pour le criblage.

Les phases de fermentation et de maturation (6 mois environ) sont suivies en régie avec un retournement mensuel des produits. Durant cette période, la température est suivie chaque semaine.

Un chargeur avec bras télescopique a été acheté en avril 2010. Il est utilisé pour la gestion des plateformes de compostage et de verre.
1 à 2 fois par an, les déchets verts compostés sont criblés à la maille de 20 mm avant d'être stockés dans le hangar en vue de sa commercialisation.

Tonnages entrants

Les tonnages entrants se répartissent en plusieurs catégories. Les données pour 2011 sont les suivantes :

En tonnes	Déchèterie de Vire	Services techniques	Professionnels	Collecte en porte-à-porte
Branchages	1617,7	468,82	184,56	69,32
Tontes	93,04	254,48	90,92	

Tonnages sortants

Pour ne pas influer sur le fonctionnement de la déchetterie, un accord a été passé entre le SEROC et la Communauté de Communes de Vire pour que cette dernière conserve l'aspect commercialisation du compost ce qui lui permet de fixer les tarifs.

Pour 2011, les données fournies par la Communauté de Communes sont les suivantes :

- 1 306 sacs de 30 litres de compost vendus,
- 260 m3 vendus en vrac (compost uniquement).

Evolution des tonnages de déchets verts

En tonnes	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnages	1 467	1 831	2 061	2 714	3 322	3 065	3 317	2529	2 779

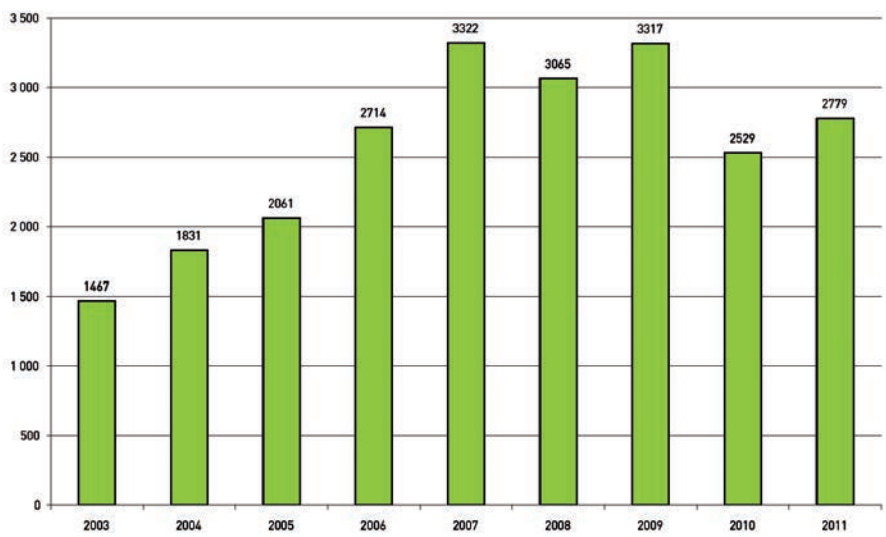

Les plateformes de compostage du bessin

La construction et l'exploitation de deux plateformes de compostage et d'une plateforme de broyage de bois sur le territoire du SEROC, créées afin de rapprocher les sites de traitement des lieux de collecte, ont été attribuées à la société BESSIN BIO ENERGIE dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Une plateforme de compostage est positionnée sur la commune de Ryes et une deuxième, jumelée avec une plateforme de conditionnement de bois est installée sur Formigny. Par ce choix, le SEROC souhaite maîtriser ses coûts de traitement sur le long terme.
L'exploitation de ces deux sites a débuté en février 2008.

Les tonnages apportés sur les plateformes ont évolué comme suit :

	2009	2010	2011	2010-2011
DV	6 455,2	4 514,2	5 336,8	18,2%
Mélange	1 487,2	2 159,5	2 642,3	22,4%
Branchages	5 660,3	5 479,3	6 981,2	27,4%
Global DV	13 602,7	12 153,1	14 960,4	23,1%

L'organisation technique
Le service transport

Deux pôles de transport

Géographiquement, le service transport du SEROC se divise en deux pôles.
Le secteur nord et le secteur sud afin d'optimiser le transport.

Nouveauté 2011

En 2011, suite aux essais réalisés en interne et à l'avis positif du Bureau Syndical de Mars 2011, le transport des branchages a été réalisé en régie à compter du 1er juillet 2011. Pour ce faire, un chargeur télescopique et une remorque porte engins ont été acquis. Par ailleurs, certains gardiens ont été formés à l'utilisation du chargeur et contribuent aux opérations de chargement de ces branchages pour l'optimisation de ce nouveau service.

Le secteur Nord

Pour l'exercice 2011, sur le secteur Nord du SEROC, le service a assuré le transport des déchets suivants :

- **les déchets verts** issus des déchetteries à destination des plateformes de compostage du SEROC avec une distinction sur la durée entre les tontes el les branchages. Le transport des tontes a été réalisé en année pleine. Pour les branchages, le transport a été réalisé en régie à compter du 1er juillet 2011,
- **le bois de classe B** extrait du tout-venant des déchetteries à destination de la plateforme de conditionnement de bois de Formigny,
- **le tout-venant** issu des déchèteries à destination du Centre d'Enfouissement Technique de SEA situé sur la commune d'Esquay sur Seulles,
- **les gravats** issus des déchéteries à destination des centres d'enfouissement de classe III gérés par le Syndicat (Ecrammeville et Juaye Mondaye),
- **le sélectif** provenant du quai de transfert de Saint-Vigor le Grand à destination du Centre de Tri de GDE à Rocquancourt.

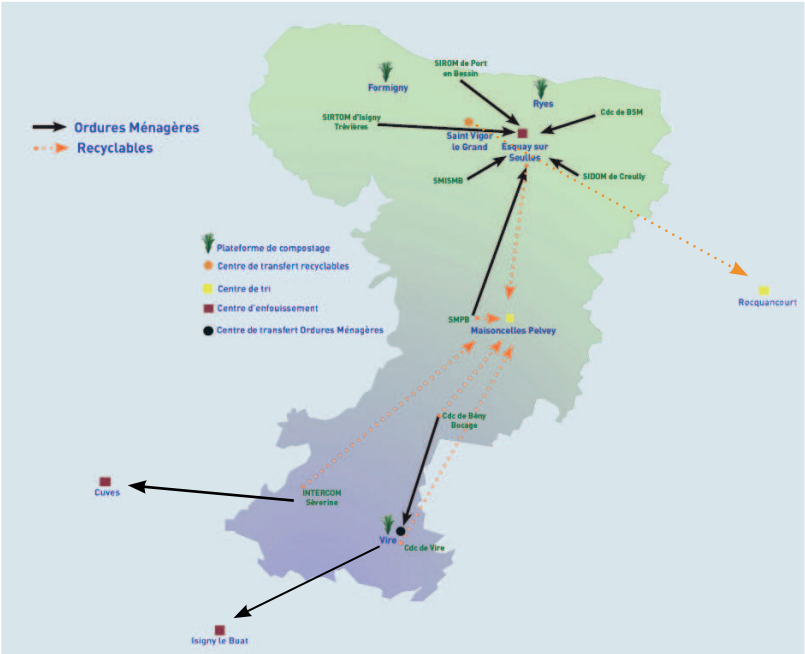

Le secteur Sud

Plusieurs infrastructures sont regroupées sur le site de Canvie près de Vire. La déchèterie est gérée par la Communauté de communes de Vire. Le quai de transfert et la plateforme de compostage relèvent de la compétence du SEROC.
Sur ce secteur, le transport concerne plusieurs catégories de déchets et plusieurs Maîtres d'Ouvrage : (Communauté de Communes de Vire pour les déchets issus de la déchèterie et SEROC pour la partie compostage et quai de transfert).

- **le tout-venant** de la déchèterie est acheminé vers le quai de compactage puis vers un centre d'enfouissement technique de classe II,
- de même que **le tout-venant** des déchèteries, **les déchets ménagers** collectés par les services techniques sont transportés vers un centre d'enfouissement technique de classe II après compactage.
- **les déchets verts** de la déchéterie sont transférés sur la plateforme de compostage,
- **le bois, le carton et les métaux** sont évacués sur le site de GDE à Vire.

Les moyens mis à disposition

Les véhicules

Le service a démarré avec un premier attelage constitué d'un camion de marque Renault équipé d'un bras de type ampliroll Marrel et d'une remorque de marque Trailor. L'ensemble a été mis en circulation en novembre 2002.

Un second ensemble a été acquis en 2007. Il s'agissait d'un camion de marque Man équipé d'un bras ampliroll Guima associé à une remorque de marque Castera.

En 2008, pour faire face à l'augmentation simultanée des tonnages et des catégories de déchets transportés, le SEROC a investi dans un troisième véhicule de marque Renault équipé d'un bras ampliroll Garnier. Il n'a pas été associé à une remorque car, initialement, il devait remplacer le premier Renault. La mise en circulation a eu lieu en mars 2008.

Avec l'agrandissement du territoire du SEROC, la Communauté de Communes de Vire a mis à disposition un attelage constitué d'un camion Renault équipé d'un bras ampliroll Marrel et associé à une remorque de marque Trailor. L'ensemble a été mis en circulation en 1996 et présente donc une vétusté importante.

En octobre 2009, avec le reclassement d'un chauffeur en agent polyvalent, le premier véhicule de marque Renault du secteur Nord a été affecté au secteur de Vire. Le véhicule de Vire (datant de 1996) a fait l'objet d'une option de reprise dans le cadre d'un marché d'acquisition d'un nouveau véhicule. Ce nouveau véhicule de marque Renault a été livré le 18 mars 2010. L'ancien camion de Vire n'a cependant pas été repris par le fournisseur. En effet, il est apparu plus intéressant (comme évoqué dans le rapport annuel 2009) de l'affecter au quai de transfert de Saint-Vigor pour améliorer l'autonomie de l'agent en charge du site. Ainsi, il est utilisé pour réaliser les permutations de bennes au quai.

Courant 2011, **un marché de location entretien pour deux camions a été lancé (un camion en année pleine et l'autre 6 mois par an sur une durée totale de 7 ans).** La société Via Location a été déclarée attributaire. Le nouveau véhicule viendra en remplacement du Man décrit ci-dessus. Ce dernier sera affecté au quai de transfert de Saint Vigor et le camion de Vire sera restitué à la Communauté de Communes pour le fonctionnement de sa déchèterie.

Les moyens humains

Pour 2011, sur le secteur Nord du SEROC, l'effectif du service se répartit comme suit :

- cinq agents titulaires de la fonction publique,
- un agent stagiaire,
- deux chauffeurs en «renfort» avec un contrat de 6 mois du 1er avril au 30 septembre et un contrat de trois mois du 1er juin au 31 août.

Pour le secteur Nord, **chaque camion est affecté à un équipage de deux personnes qui travaillent par roulement** sur trois bases horaires : 6 h 00 – 13 h 00 ou 13 h 00 – 20 h 00 ou 8 h 00 – 16 h 00 avec une coupure d'une heure le midi sur ce dernier poste.

Pour le secteur de Vire en 2011 (site de Canvie), un seul chauffeur est affecté à la conduite de l'ensemble avec différentes tâches :

- pour la déchetterie (dont la Communauté de Communes a conservé la gestion), permutation des bennes et transfert des déchets vers les sites de traitement,
- pour le quai de transfert, évacuation des encombrants de déchetterie et des déchets ménagers de la Communauté de Communes vers le centre d'enfouissement,
- pour le compostage, de manière tout à fait ponctuelle, livraison de compost ou de déchets verts en cours de compostage chez certains clients.

Au nord : le nombre de bennes transportées augmente

Le secteur Nord

En 2009, la forte augmentation du nombre de bennes de **tout-venant** s'explique par la reprise en régie de l'intégralité du transport de cette catégorie de déchets.

L'évolution du **bois** résulte de la généralisation en 2009 de la collecte sur l'ensemble des déchèteries sur l'intégralité de l'exercice.

Pour le **sélectif**, l'augmentation de tonnages de 2011 est masquée par une augmentation de la densité dans les bennes transportées suite au changement du gestionnaire de quai de transfert.

A noter, le transport de 620 bennes en 2011 correspondant à la reprise en régie du transport des branchages à compter du Premier Juillet 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011
Tout venant	832	860	1423	1513	1657
Bois		142	673	731	806
Gravats	529	594	650	682	741
Tontes	980	766	778	749	799
Sélectif		392	520	630	630
Branches				82	620
Total	**2341**	**2754**	**4044**	**4387**	**5253**

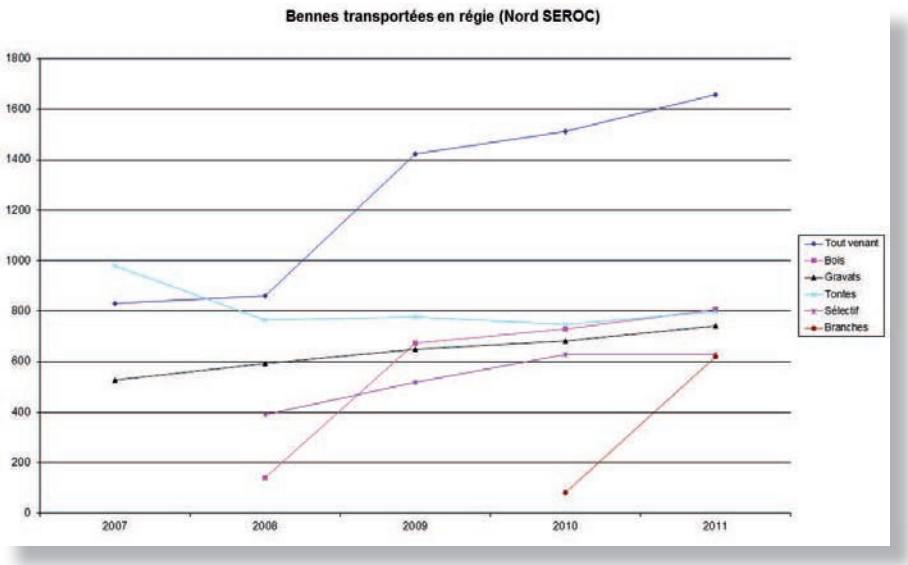

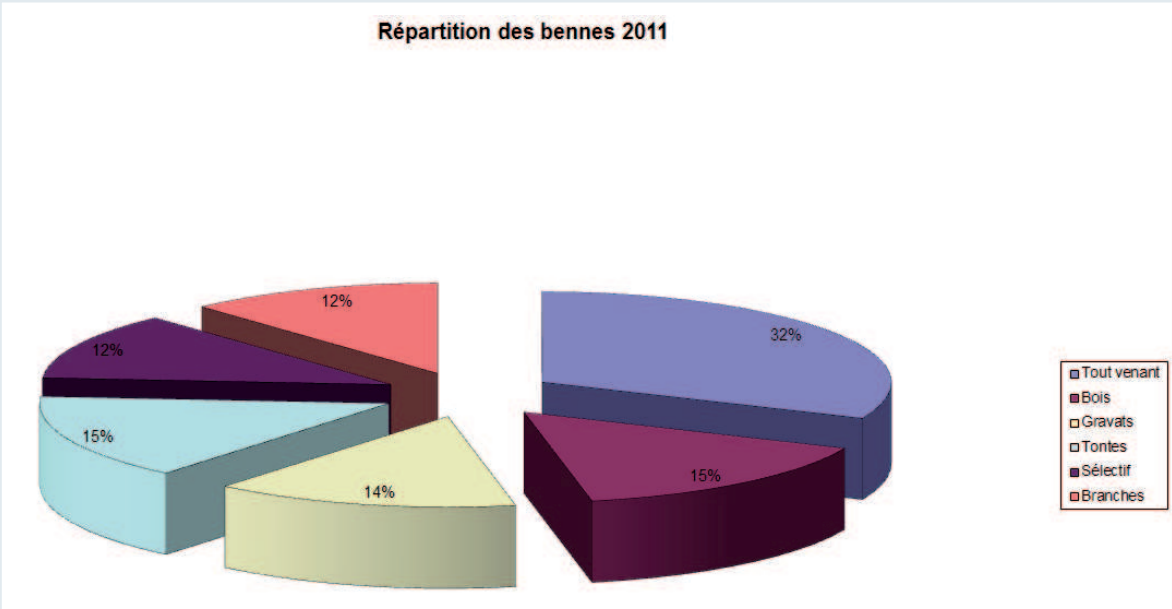

Au sud : réorganisation du transport

Le secteur Sud

	OM	Tout venant	Tontes	Branches	Bois B	Bois A	Ferraille	Cartons	Gravats	TOTAL
Bennes 2010	572	156	67	271	90	32	62	80	94	**1 424**
Bennes 2011	569	129	95	236	58	22	25	47	62	**1 243**
Evolution (en %)	-0.5%	-17.3%	41.8%	-12.9%	-35.6%	-31.3%	-59.7%	-41.3%	-34.0%	**-12.7%**

Depuis le Premier Janvier 2012, la Communauté de Communes de Vire a souhaité reprendre les évacuations des bennes de la déchèterie. Un désengagement du SEROC sur les bennes bois, ferraille, cartons, gravats, a commencé en 2011.

En 2012, seuls les caissons d'ordures ménagères sortant du quai de transfert et les bennes de tontes provenant de la déchèterie du Mesnil Clinchamps seront transportés par le SEROC.
La baisse des odures ménagères constatées sur la CdC de Vire et la CdC de Bény Bocage a permis de réduire de 0,5% le nombre de caissons correspondant à 3 bennes.

L'organisation du traitement des déchets ultimes

Suivant nos statuts, il faut considérer deux niveaux de traitement.

Le quai de transfert de Vire

Pour des raisons économiques et environnementales, le transfert des déchets est nécessaire au-delà d'un certain éloignement entre le lieu de traitement et le lieu de collecte. Le territoire n'est équipé que d'un seul quai de transfert, celui de Vire. Les ordures ménagères sont ensuite transportées au centre de stockage d'Isigny le Buat :
Le transport est assuré en régie avec un camion –remorque.
5 569 tonnes issues de la CdC de Vire et la CdC de Bény Bocage ont été transférées via le site de Vire contre 5 613 tonnes en 2010.

L'enfouissement en centres de stockage

L'ensemble des déchets ultimes du SEROC est traité dans des centres de stockage autorisé. Les lixiviats sont traités et dépollués. Le biogaz est récupéré et valorisé sur les trois sites concernés.

-Centre de stockage d'Esquay sur Seulles exploité par la société SEA. Ce site a traité 29 118,36 tonnes en 2011. Ce tonnage correspond aux adhérents suivants :

- CdC BSM
- SIROM de Port en Bessin
- SMISMB
- SIRTOM Isigny
- SIDOM de Creully
- Syndicat Mixte du Pré-Bocage

-Centre de stockage d'Isigny le Buat, exploité par la société SNN. 5 569 tonnes ont été traitées par ce centre en 2011. Le site valorise son biogaz pour traiter ses lixiviats. Ce tonnage correspond aux déchets produits par la CdC de Vire et la CdC de Bény Bocage.

-Centre de stockage de Cuves, exploité par la société Les Champs Jouault. En 2011, 1 295,6 tonnes ont été enfouies dans ce centre. Ce tonnage correspond aux déchets produits par l'Intercom séverine.

Marché en cours

Liste des marchés en cours pour l'année 2011 :

Il n'y a eu aucun changement de contrat au cours de l'année 2011.

Etat	Intitulé du marché	Procédure	Intitulé du lot	Prestataire
En cours depuis le 01/08/2008	**Collecte et traitement des déchets ménagers, hors encombrants sur les dix-huit communes de l'Intercom Séverine**	AOO	lot 2 : Traitement des déchets ultimes	**SAS les Champs jouault, Cuves (50)**
En cours depuis le 01/07/2009	**Transport, transfert et traitement des déchets ultimes**	AOO	Traitement des déchets ultimes - Zone Sud	**SA SNN, Isigny le Buat (50)**
En cours depuis le 01/10/2009	**Transport, transfert et traitement des déchets ultimes**	AOO	Traitement des déchets ultimes - Zone Centre	**SEA, Esquay sur Seulles**
En cours depuis le 01/10/2007	**Transport et enfouissement des déchets ultimes**	AOO	Traitement et élimination des déchets ultimes	**SEA, Esquay sur Seulles**

AOO : Appel d'Offres Ouvert

L'organisation technique
Le service déchets ultimes

Les tonnages de déchets ultimes augmentent

Résultats par collectivité

Pour la première année depuis 2004, les tonnages de déchets ultimes n'ont pas diminué. Ils ont légèrement augmenté (+1 kg/hab).
En 2011, hormis les actions de communication, aucun nouveau service n'a permis de faire diminuer les tonnages.
L'Intercom Séverine présente comme en 2010 une baisse de la production d'ordures ménagères. L'ouverture de la déchetterie en 2010 a continué à produire un effet pour un meilleur tri.
Sur les secteurs touristiques (Bessin Seulles et Mer, Port en Bessin, Isigny/Trévières), deux des trois collectivités augmentent leur tonnage. Les actions menées, notamment auprès des campings, n'ont pas encore eu d'effet visible sur les tonnages de l'année 2011.

Déchets ultimes				
Tonnages	2010	2011	%	Ratio 2011 kg/hab/an
SIROM de Port	2 075,20	2 131,58	2,72%	*325*
SMISMB	9 526,40	9 576,24	0,52%	*228*
SIDOM de Creully	4 616,20	4 570,52	-0,99%	*219*
SIRTOM Isigny Trévières	3 140,00	3 133,22	-0,22%	*290*
CdC Bessin Seulles et Mer	4 780,90	4 830,90	1,05%	*523*
CdC de Vire	4 108,70	4 046,58	-1,51%	*209*
CdC de Le Bény Bocage	1 504,60	1 522,44	1,19%	*186*
CdC Intercom Séverine	1 324,20	1 295,58	-2,16%	*177*
SM Pré-Bocage	4 809,20	4 875,90	1,39%	*200*
SEROC	**35 885,50**	**35 982,96**	0,27%	*242*

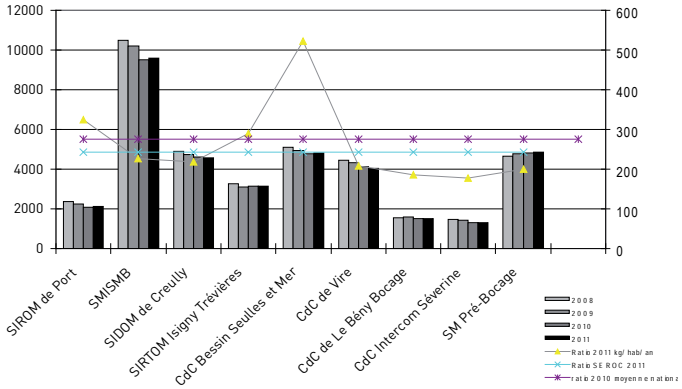

Les évolutions de tonnages

En 2010, les tonnages ont baissé (porte porte sur CdC Balleroy Molay Littry, ouverture de la déchèterie du Mesnil Clinchamps). Cette tendance à la baisse se stabilise dès octobre 2010 pour remonter très légèrement en 2011, en particulier les mois de février, mai, août et septembre.
Les conditions climatiques, l'impact touristique et les à-coups de consommation au cours de 2011 peuvent expliquer en partie ces évolutions. De façon globale au cours de 2011, l'évolution des tonnages des déchets ultimes est à la hausse.

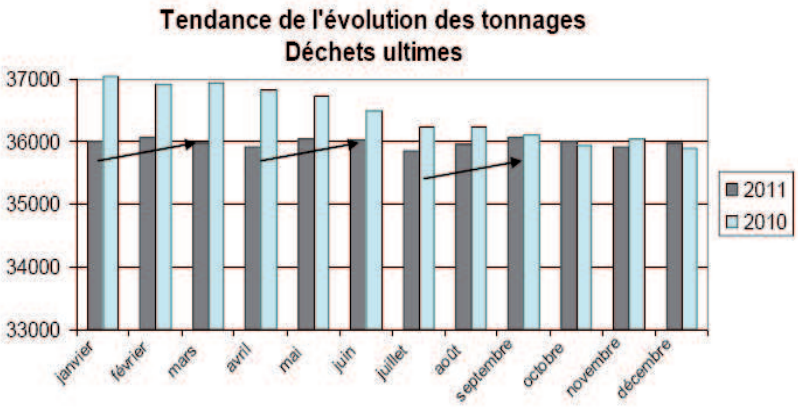

Bilan global du SEROC

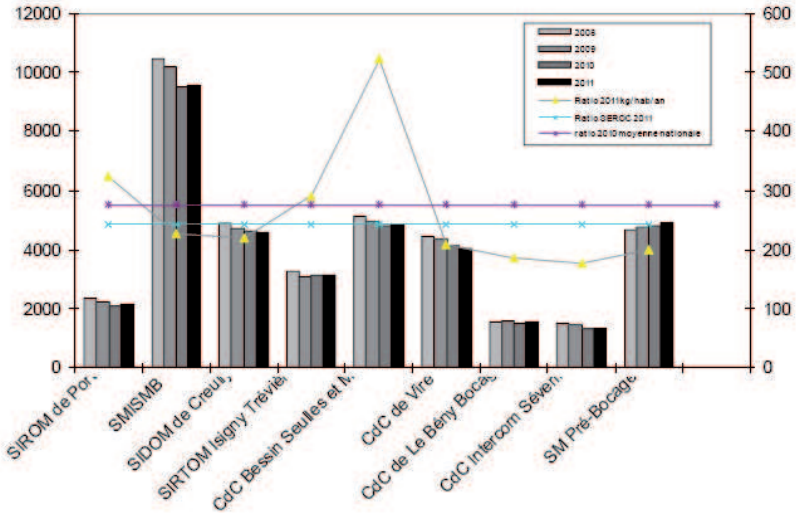

Le traitement de deux filières spécifiques

Le traitement des encombrants

Deux collectivités maintiennent leur collecte des encombrants en porte à porte. Le SEROC assure le traitement de ces encombrants au centre de stockage de SEA à Esquay sur Seulles. La collecte des encombrants en porte à porte même si elle permet un certain « réemploi » par les habitants ou des récupérateurs, pose de nombreuses difficultés :
-absence de tri donc de valorisation,
-collecte difficile physiquement pour le personnel,
-risques de blessure pour le personnel,
-coût de collecte et de traitement élevé.

Tonnages des collectivités	2008	2009	2010	2011
CdC de Bessin Seulles et Mer	174,6	151,3	149,88	120.06
SM du Pré-Bocage		46,4	28,52	33.64
Total	174.6	197.7	178.4	153.7

Le traitement des déchets d'activités de soins à risque infectieux

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux regroupent les déchets piquants ou tranchants. Les déchets concernés sont produits par les particuliers qui se soignent chez eux. Cette collecte est effective sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2009.

Au cours de l'année 2011, un nouveau marché de prestation a été notifié à l'entreprise Cité+ avec une prise d'effet au 1er janvier 2012.
Malgré la mise en œuvre d'une réglementation sur la responsabilité des producteurs (laboratoires, entreprises pharmaceutiques), aucun dispositif ne permet de substituer au service fourni par la collectivité. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux pharmacies. Après analyses des réponses, toutes les pharmacies approuvent la mise en place de ce dispositif par la collectivité et souhaitent son maintien.
En 2011, 2 364 kg de déchets de soins ont été collectés. Le poids collecté est en augmentation par rapport à 2010 (+33%).

Collectivité	SMPB	SMISMB	SIROM de Port	SIDOM de Creully	SIRTOM Isigny	Cdc BML	Cdc de Vire	Cdc de Bény	Intercom séverine	**TOTAL SEROC**
NB pharmacie	7	10	1	3	4	2	8	2	2	**39**
boîtes 1 L	264	279	15	15	91	75	245	15	52	**1051**
boîtes 2 L	278	765	35	200	101	180	272	70	90	**1991**
Cartons 50L	46	112	12	22	24	38	60	9	23	**346**
Fûts 60 L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Collecte	29	43	4	15	16	8	32	8	10	**165**
Traitement	364	736	68	176	144	195	441	66	174	**2364**

L'organisation technique
Le service compostage

Le compostage individuel

Au cours de l'année 2011, l'ensemble du service compostage a été réorganisé afin de pouvoir répondre au programme local de prévention. Un maître composteur a été recruté pour sa mise en œuvre. En plus de la distribution de composteurs auprès des habitants, de nouvelles missions ont ainsi été créées : mise en œuvre du compostage en pied d'immeuble, préparation du programme de compostage collectif (collège, écoles,...),renforcement du suivi auprès des habitants équipés.

Depuis le 1er janvier 2011, le Syndicat Mixte du Pré-Bocage nous a confié la distribution de composteur auprès de ses habitants. Une campagne d'information a été effectuée et 165 composteurs ont été distribués.

Sur le reste du territoire, nous avons procédé à des distributions sur des communes déjà équipées en 2007.
En dehors des réunions de distributions et afin de répondre à la demande des usagers, deux créneaux horaires (mardi matin et mercredi après midi) ont été mis en place pour les distributions au SEROC.

Deux types de composteurs ont été distribués :

-composteurs plastiques de 325 litres fournis par la société Quadria,

-composteurs bois de 600 litres, fournis par l'atelier protégé géré par l'association Emeraude.

Un bio-seau et une plaquette d'information sont fournis avec chaque composteur.
Il est demandé une participation de 15 € pour le composteur plastique et de 25 € pour le composteur bois.

Organisation de la distribution

Communication générale

Le SEROC communique dans le cadre de son site Internet ainsi que par le biais du bulletin annuel « SEROC Info ». Des pages spécialisées ont été insérées sur ces deux supports.
Un formulaire de réservation est disponible sur le site Internet du SEROC.
De nombreuses réservations ont été faites par Internet ou directement sur appel téléphonique. Les composteurs ont été distribués directement au SEROC, sur deux demi-journées (le mardi matin et le mercredi après-midi) réservées à cet effet.

Faits marquants

-des animations ont été organisées lors de la semaine du développement durable avec des distributions de composteurs sur nos déchèteries, à cette occasion une vingtaine de composteurs a été distribué et des informations ont été fournies aux usagers des déchetteries.

-participation à la semaine de la réduction des déchets avec plusieurs stands dans les principales communes du territoire,

Communication type pour une campagne de distribution

En partenariat avec nos adhérents, nous définissons les communes à équiper. Une fois les secteurs choisis et validés :

- Envoi dans les mairies d'un courrier explicatif et de lettres d'information à distribuer aux ménages,
- Récupération des coupons des ménages volontaires et réponses aux questions (mail, téléphone, courrier),
- Organisation en partenariat avec la mairie d'une ou plusieurs réunion(s) publique(s),
- Réunion publique (agents du SEROC et élus) : distribution des matériels et prospectus d'information, explication de la marche à suivre, récupération des participations financières, réponses aux questions.

L'organisation technique
Le service compostage
Le compostage individuel

Le bilan de l'année 2011
723 composteurs distribués

L'ensemble des opérations menées depuis 2001 a permis d'équiper 10% des foyers soit 5 136 composteurs distribués entre 2001 et 2011. Ces équipements contribuent à la diminution des déchets ultimes. Cependant, le bilan des opérations de distributions nécessite d'être approfondi pour déterminer le volume précis de déchets détournés de l'enfouissement.

Les actions menées au cours de l'année 2011, notamment dans le cadre du programme local de prévention, ont permis de préciser l'intérêt du compostage domestique et collectif à la diminution de la production de déchets ménagers résiduels et de l'enfouissement de ces déchets ménagers résiduels.

	nombre de foyers	2011	CUMUL	
		Nbre distribués	foyers équipés	% de foyers équipés
SIDOM	7311	120	1026	14%
SMISMB	17837	243	1262	7%
CdC Bessin Seulles et Mer	4060	107	342	8%
SIROM de Port en Bessin	2645	16	390	15%
SIRTOM d'Isigny	4547	52	326	7%
CdC Intercom Séverine	2964	16	335	11%
CdC de Bény-Bocage	3262	4	603	18%
SMPB	9159	165	852	9%
TOTAL	**51 785**	**723**	**5136**	**10%**

L'organisation technique
Le service Tri Sélectif

L'organisation du traitement

Nouveauté 2011 : Signature du Barème E

La société Eco-Emballages a été de nouveau agréée par l'Etat pour la période 2011-2016. **Un nouveau barème a été instauré.** Ce nouveau barème doit permettre d'atteindre deux objectifs du Grenelle :

- valoriser plus de 75 % des emballages
- aider les collectivités à hauteur de 80% du coût net du tri sélectif (collecte et tri).

La collectivité par délibération du 31 mai 2011 a décidé de signer le contrat avec une prise d'effet au 1er janvier 2011. Le soutien est calculé sur la performance de la collectivité, il est globalement revu à la hausse (+50%). A cette occasion, une consultation a été menée pour permettre un meilleur rachat de nos matériaux recyclables. Un nouveau repreneur pour l'acier, l'aluminium et le carton a été choisi (la société SNN), avec une prise d'effet au 1er juillet 2011.

Description du service

Le transfert du verre ménager

Une plate-forme de stockage de verre est en fonctionnement depuis le 1er janvier 2011. Au cours de l'année, 766,66 tonnes issues de la CdC de Vire ont transité par ce site.

Le transfert du sélectif

Le site de Saint Vigor le Grand est utilisé comme site de transfert du sélectif, et reçoit l'ensemble des collectes porte à porte du secteur nord.

Le site a réceptionné 3 764 tonnes soit une augmentation de 4%.

Le quai de transfert dispose d'un gestionnaire de site complété ponctuellement d'un chauffeur pour les permutations de bennes.

Au cours de l'année 2011, une amélioration du compactage des déchets recyclables a permis de diminuer les charges de transport.

Sur le secteur Sud, le transfert des déchets recyclables a lieu sur le site de GDE à Vire et concerne les flux porte à porte et apport volontaire de la Communauté de Communes de Vire.

Le tri et le conditionnement

Les recyclables sont triés sur deux sites :

- GDE à Rocquancourt : centre de tri mécanisé, traitant 25 000 tonnes par an. Ce centre de tri traite les recyclables du secteur nord et de la CdC de Vire.
- BACER à Maisoncelles Pelvey : centre de tri traitant 5 000 tonnes par an. Ce site tri les recyclables de la CdC de Bény Bocage, de l'intercom séverine et du SMPB.

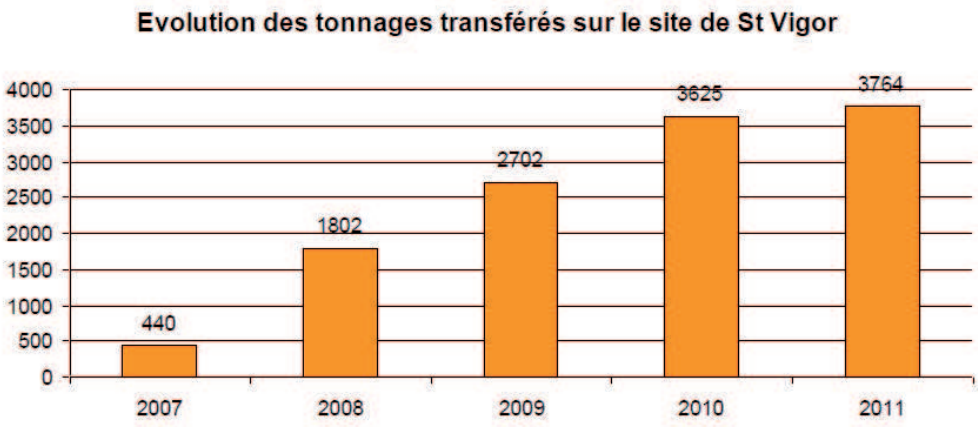

Le tonnage du verre augmente

Globalement, en 2011 **les tonnages collectés ont augmenté**. Un phénomène de transfert de tonnage entre décembre 2010 et janvier 2011 a eu lieu, notamment en raison des conditions climatiques qui ont retardé les collectes en fin d'année 2010.
Les ratios de collecte du SEROC (44 kg/habt/an) restent supérieurs au ratio national pour un même type d'habitat (40 kg/hab/an).
Des actions de sensibilisation au tri du verre, en particulier sur la CdC de Vire ont permis de maintenir les tonnages collectés.

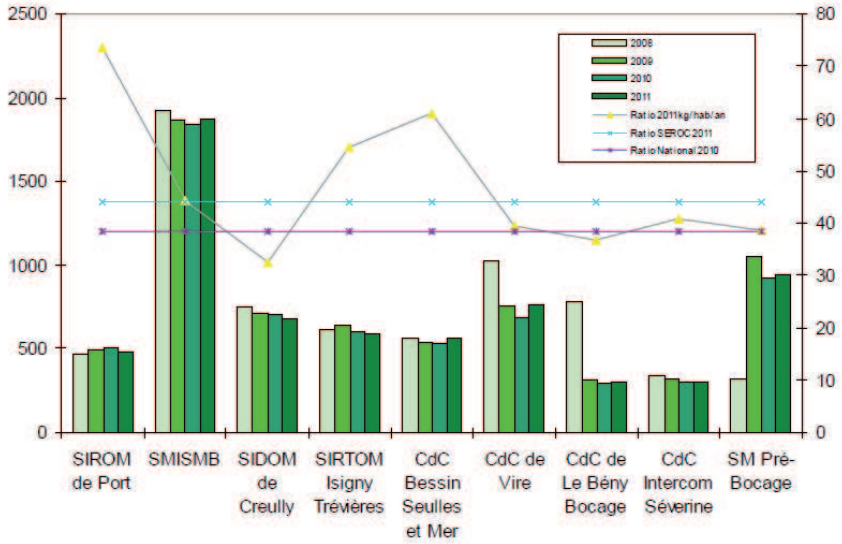

VERRE						
Tonnages	2008	2009	2010	2011	%	Ratio 2011 kg/hab/an
SIROM de Port	467,3	493	503,7	482,2	-4,27%	73
SMISMB	1922,6	1860,4	1837,1	1869,3	1,75%	44
SIDOM de Creully	748,6	713,1	705,6	676,4	-4,14%	32
SIRTOM Isigny Trévières	613,5	633,7	606,5	589,2	-2,85%	55
CdC Bessin Seulles et Mer	562,4	539,7	527,2	562,4	6,68%	61
CdC de Vire	1026,6	757,1	689	766,7	11,27%	40
CdC de Le Bény Bocage	782,6	314,3	297,6	302,8	1,75%	37
CdC Intercom Séverine	333	318	305,9	298,3	-2,47%	41
SM Pré-Bocage	320,9	1044,9	922,3	943,3	2,27%	39
SEROC	**6777,4**	**6674,5**	**6394,8**	**6490,6**	1,50%	44

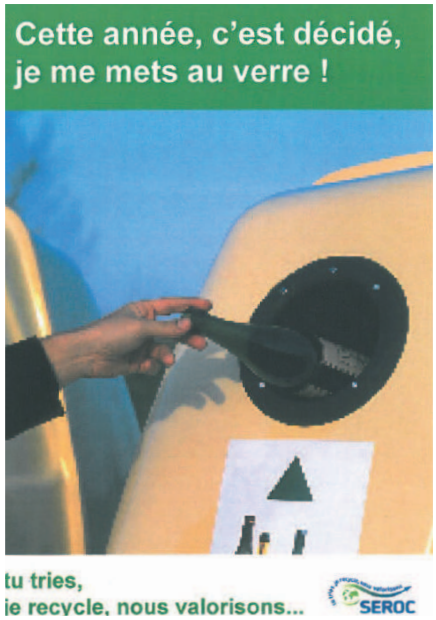

L'organisation technique
Le service Tri Sélectif

Les tonnages des recyclables

Le recyclable en apport volontaire (papiers et emballages)

Le transfert vers le système de porte à porte s'est effectué sur le secteur de la CdC de Balleroy le Molay Littry (adhérent du SMISMB). Le secteur de la CdC de BSM présente aussi une baisse des tonnages d'apport volontaire à compter du second trimestre.

Le tonnage monoflux collecté en apport volontaire reste stable désormais.

Le recyclable en porte à porte

Des diminutions assez remarquables sont observées pour la première année depuis la mise en place du service de collecte en porte en porte, notamment sur les trois collectivités littorales. Un relâchement du geste de tri est observé sur ces secteurs.

En revanche, deux secteurs sont en augmentation. Le SMISMB grâce à une action sur les secteurs d'habitat vertical et le SIDOM de Creully grâce au suivi de collecte (refus de collecte des sacs noirs contenant des déchets recyclables).

Globalement, les tonnages augmentent de 157 tonnes.

Monoflux Apport Volontaire					
Tonnages	2009	2010	2011	%	Ratio 2011 kg/hab/an
SIROM de Port	231,1	188,3	238,6	26,71%	*36*
SMISMB	1 125,7	822,6	706,9	-14,06%	*17*
SIDOM de Creully	325,2	235,8	290,0	22,99%	*14*
SIRTOM Isigny Trévières	158,1	103,8	122,9	18,44%	*11*
CdC Bessin Seulles et Mer	192,8	154,5	115,6	-25,16%	*13*
CdC de Vire	402,3	439,2	433,5	-1,29%	*22*
CdC Intercom Séverine	242,6	257,4	271,0	5,30%	*37*
SM Pré-Bocage	1 069	1 090,8	1 122,6	2,92%	*46*
SEROC	**3 746,8**	**3 292,4**	**3 301,3**	0,27%	*23*

Monoflux Porte à Porte					
Tonnages	2009	2010	2011	%	Ratio 2011 kg/hab/an
SIROM de Port	108,7	200,3	184,1	-8,10%	*28*
SMISMB	1293,1	1905,7	2044,8	7,30%	*49*
SIDOM de Creully	655,9	760,1	801,8	5,49%	*38*
SIRTOM Isigny Trévières	388,4	427,5	412,3	-3,55%	*38*
CdC Bessin Seulles et Mer	256,1	330,9	321,0	-2,98%	*35*
CdC de Vire	725,3	728,2	739,6	1,57%	*38*
CdC de Le Bény Bocage	343	343,9	349,9	1,76%	*43*
TOTAL	3770,5	4696,6	4853,6	3,34%	*41*

Les tonnages des recyclables augmentent

L'évolution des tonnages

Au final, l'augmentation des recyclables est de **166 tonnes** contre 472 tonnes (entre 2009 et 2010)
L'absence de nouveau service de collecte n'a pas permis de maintenir le niveau de progression antérieure, malgré les actions menées en partenariat avec quelques adhérents.

Monoflux Apport Volontaire + Porte à Porte					
Tonnages	2009	2010	2011	%	Ratio 2011 kg/hab/an
SIROM de Port	339,8	388,6	422,7	8,76%	*64*
SMISMB	2418,8	2728,3	2751,7	0,86%	*65*
SIDOM de Creully	981,1	995,9	1091,8	9,63%	*52*
SIRTOM Isigny Trévières	546,5	531,3	535,3	0,74%	*50*
CdC Bessin Seulles et Mer	448,9	485,4	436,7	-10,04%	*47*
CdC de Vire	1127,6	1167,4	1173,2	0,50%	*61*
CdC de Le Bény Bocage	343	343,9	349,9	1,76%	*43*
CdC Intercom Séverine	242,6	257,4	271,0	5,30%	*37*
SM Pré-Bocage	1069	1090,8	1122,6	2,92%	*46*
SEROC	**7517,3**	**7989**	**8154,9**	2,08%	*55*

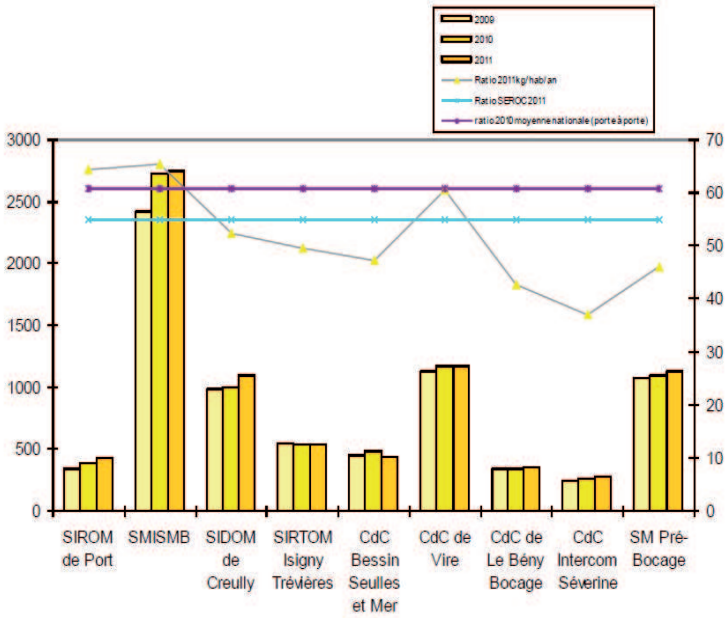

Le bilan global du sélectif (recyclables et verre)

Le poids de sélectif collecté (monoflux et verre) est de **14 645,6 tonnes** soit prés de 98 kg/hab, la moyenne observée sur un habitat semi rural est de 99 kg *(données Eco-Emballages 2010 ramenées à la population totale uniquement sur la collecte recyclable porte à porte).* Il faut considérer que le ratio du SEROC reste supérieur au ratio national.

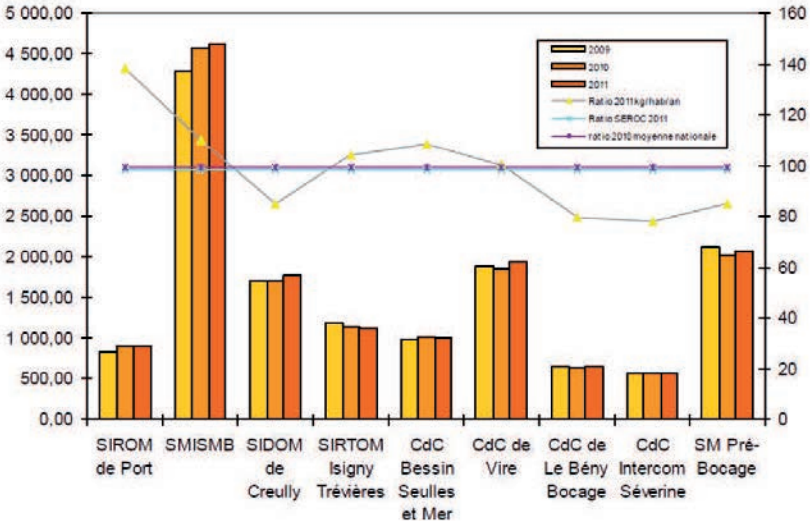

Bilan global du sélectif					
Tonnages	2009	2010	2011	%	Ratio 2010 kg/hab/an
SIROM de Port	832,80	892,30	904,8	1,40%	*138*
SMISMB	4 279,20	4 565,40	4 621,0	1,22%	*110*
SIDOM de Creully	1 694,20	1 701,50	1 768,2	3,92%	*85*
SIRTOM Isigny Trévières	1 180,20	1 137,80	1 124,5	-1,17%	*104*
CdC Bessin Seulles et Mer	988,60	1 012,60	999,1	-1,33%	*108*
CdC de Vire	1 884,70	1 856,40	1 939,8	4,49%	*100*
CdC de Le Bény Bocage	657,30	641,50	652,8	1,76%	*80*
CdC Intercom Séverine	560,60	563,30	569,4	1,08%	*78*
SM Pré-Bocage	2 113,90	2 013,10	2 065,9	2,62%	*85*
SEROC	14 191,50	14 383,90	14 645,6	1,82%	*98*

Les filières de valorisation et l'évolution par matériaux

Les filières de valorisation

Au cours de l'année 2011, la résorption du stock 2010 de papiers par le centre de tri GDE a permis d'augmenter les recettes. Une amélioration est aussi à noter sur les expéditions de plastiques, et de cartons, cartonnettes.

Toutefois, une différence importante est toujours constatée entre les tonnages expédiés et les tonnages produits. A la fin de l'année 2011, des quantités importantes de matériaux ont été stockées au centre de tri de GDE, une régularisation est attendue en début d'année 2012. Des stocks importants d'acier, de plastiques ont été produits et non pas été affectés à la collectivité. La société GDE s'est engagée à régulariser cette situation pour le premier semestre 2012.

Matériaux	Quantités expédiés vers filières 2010	Quantités expédiés vers filières 2011	Stock 2011	Quantités produites 2011	Ratios Kg/an/hab	Repreneurs avant le 01/07/2011	Repreneurs après le 01/07/2011
Acier	448	324,6	178,1	502,7	3,4	ARCELOR	SNN
Aluminium	10	20,3	6,9	27,2	0,2	AFFIMET	SNN
Cartonnettes carton	1 144.6	1887,2	156,1	2043,3*	13,7	OTOR	SNN
Briques alimentaires	162	194,2	85,9	280,1	1,9	D.H.P.	D.H.P.
Plastiques	561.4	704,9	163,6	868,5	5,8	VALORPLAST	VALORPLAST
Papiers	3 478.4	4486	-353,1	4132,9	27,8	UPM Chapelle Darblay	UPM Chapelle Darblay
Gros de magasin	171.8	82,5	53,8	136,3	0,9	GDE	GDE
Verre	**6 471**	**6 461**	**53,914**	6514,9	43,8	OI Manufacturing	OI Manufacturing
Total	**12 814**	**14160,70**	**345,22**	**14505,92**			

* dont 593,182 tonnes de cartons expédiées pour le compte des déchetteries

Répartition des matériaux produits en 2010 et 2011

La proportion des matériaux produits pour recyclage a sensiblement évolué. En 2011, le tonnage de verre diminue au profit du papier, du plastique et du carton. Le carton augmente légèrement.

L'augmentation des tonnages des plastiques, papier et carton a généré une augmentation des recettes liées à la vente de ces matériaux dont la valeur unitaire de reprise était très élevée en 2011.

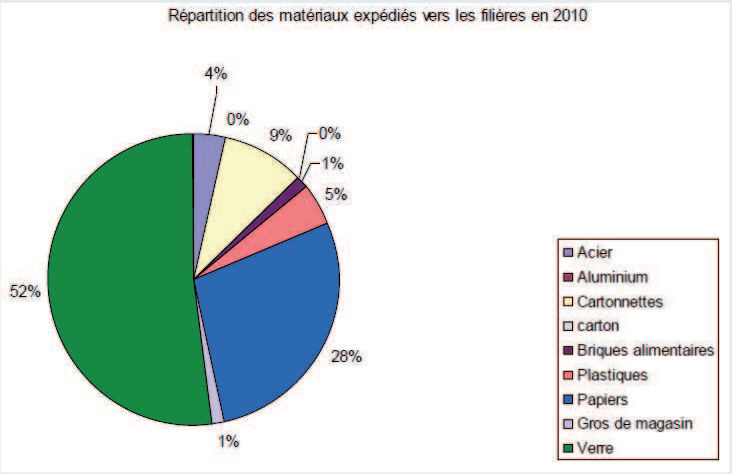

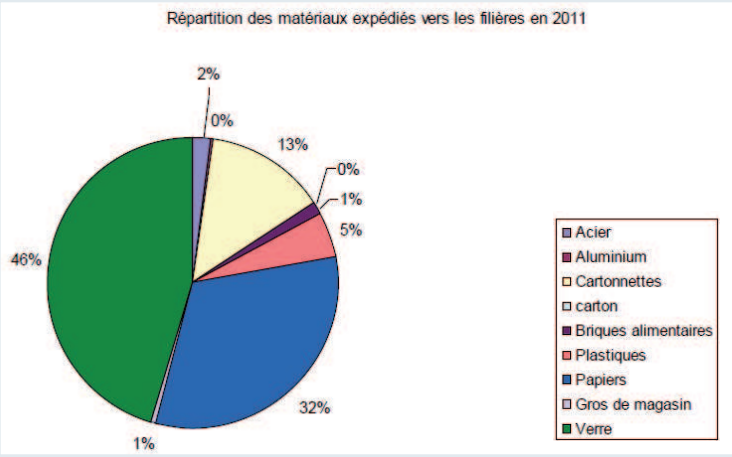

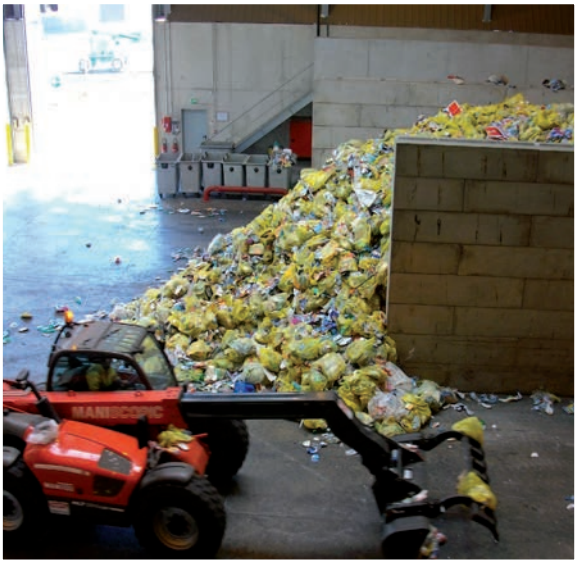

Le traitement des flux collectés

Les taux de refus

Les deux centres de tri ont produit **1 226.39 tonnes de refus soit 8.2 kg/hab**. Ce chiffre reste stable par rapport à 2010 et plus élevé que les années 2008 et 2009.

Des actions de sensibilisation auprès des usagers restent difficiles dans le sens où l'effort de tri est réalisé, la communication sur les refus porte dans certains cas préjudice aux efforts fournis.

Un travail avec les collecteurs est nécessaire pour bien identifier les erreurs de tri importantes dégradant le produit (litières, petit électroménager, bouteilles en verre,....)

Les marchés en cours

Etat	Intitulé du marché	Procédure	Intitulé du lot	Prestataire
En cours	Traitement des déchets issus de la collecte sélective de la CDC de VIRE	Transfert de compétences	Traitement des déchets issus de la collecte sélective de la CDC de VIRE	GDE
En cours	Tri des déchets issus de la collecte sélective	AOO	1 lot unique, secteur nord	GDE
En cours	Collecte et traitement des déchets ménagers, hors encombrants sur les dix-huit communes de l'Intercom Séverine	AOO	lot 4 : Traitement des corps creux et corps plats en mélange	BACER
En cours	Tri des déchets issus de la collecte sélective	MAPA	Déchets de la Communauté de Communes de BENY BOCAGE	EATS
En cours à compter du 1er janvier 2012	Traitement des déchets issus de la collecte sélective secteur sud	AOO		GDE

AOO : Appel d'Offres Ouvert
MAPA : Marché A Procédure Adaptée

Les marchés en cours doivent permettre de faire le relais avec la période de **création du centre de tri du SEROC**.
Un nouveau marché a été lancé en cours d'année pour une prise d'effet au 1er janvier 2012. Le résultat de la consultation montre une augmentation des coûts de tri (+43% par rapport au marché précédent).

Les objectifs du grenelle de l'environnement

Initiées en 2007, les consultations du grenelle de l'Environnement ont abouti à la publication de deux lois, appelées Grenelle 1 et Grenelle 2.

Les grandes orientations du Grenelle 1, loi du 3 août 2009 sont :

-le renforcement du contrôle des éco-organismes par l'Etat,

-la confirmation des objectifs de recyclage et de prévention à la source des déchets du Grenelle,

-une collaboration renforcée, dans chaque département d'Outre-mer, entre tous les éco-organismes agréés, ainsi que, si nécessaire, une interface unique les représentant tous. Cela permettra de favoriser et d'accélérer le développement des filières de responsabilité élargie dans les départements d'Outre-mer.

Les objectifs du Grenelle 2, loi du 12 juillet 2010 :

-Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air),

-Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores,

-Etendre les moyens de lutter contre les inondations,

-Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques),

-Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments).

Les conséquences et objectifs qualitatifs fixés par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 pour le syndicat sont les suivantes :

-**augmentation de la TGAP sur l'enfouissement** et l'incinération,

-**diminution de la production des ordures ménagères** et assimilées de 7 % sur 5 ans,

-objectif de **réduction de 15 % l'enfouissement** et l'incinération d'ici 2012,

-objectif de **valorisation de 75 % des emballages ménagers** d'ici 2012.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes

L'enfouissement, même s'il est plus sécurisé et contrôlé que dans les années 80 est source de risques : odeurs, dégagement de méthane dans l'atmosphère et production de lixiviats (liquide produit par les déchets lors de leur stockage). La loi oblige donc les collectivités à réduire l'enfouissement de 15% pour 2012.

La TGAP (Taxe Générale des Activités polluantes) appliquée à chaque tonne de déchets ménagers enfouie augmentera de 4€ la tonne en 2012 et de 5€ la tonne supplémentaire en 2014, *soit des coûts supplémentaires pour la collectivité de 145 000€ en 2012 et de 181 000€ en 2014 qui seront affectés à la Taxe d'Ordures Ménagères payée par tous les ménages. Pour limiter l'augmentation du coût de traitement d'une tonne enfouie,* ***nous devons réduire notre production de déchets de 1800 tonnes en 2012.***

Rappel du coût de la TGAP / tonne enfouie :

Stockage	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Site autorisé	15 €	20 €	20 €	30 €	30 €	30 €	40 €
Autorisé + ISO 14 001	13 €	17 €	17 €	24 €	24 €	24 €	32 €
Autorisé + Valorisation du biogaz (+ de 75%)	10 €	11 €	11 €	15 €	15 €	20 €	20 €

L'évolution des 3 objectifs

La production des ordures ménagères et assimilées augmente en 2011

	Ordures ménagères et assimilées				
Tonnages	**2009**	**2010**	**Evolution**	**2011**	**Evolution**
SIROM de Port	3 068,40	2 967,50	-3,30%	3 036,41	2,32%
SMISMB	14 474,20	14 091,80	-2,64%	14 197,29	0,75%
SIDOM de Creully	6 409,30	6 317,70	-1,40%	6 338,73	0,33%
SIRTOM Isigny Trévières	4 262,30	4 277,80	0,40%	4 257,72	-0,47%
CdC Bessin Seulles et Mer	5 928,90	5 793,50	-2,30%	5 830,00	0,63%
CdC de Vire	6 214,80	5 965,10	-4,00%	5 986,42	0,36%
CdC de Bény Bocage	2 232,10	2 146,10	-3,90%	2 175,20	1,36%
Intercom Séverine	2 001,00	1 887,50	-5,70%	1 864,97	-1,19%
SM Pré-Bocage	6 879,80	6 822,30	-0,80%	6 941,78	1,75%
Total SEROC	**51 470,80**	**50 269,30**	**-2,30%**	**50 628,52**	0,71%

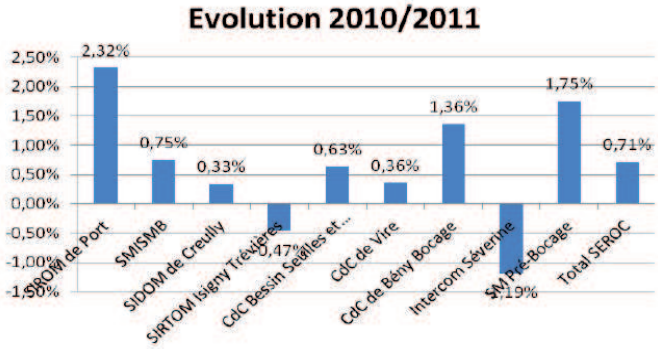

Les ordures ménagères et assimilées intègrent les déchets ultimes et les déchets issus de la collecte sélective (verre, papiers, emballages).

Le SEROC doit diminuer à compter de 2011 de 7 % sur 5 ans la production d'ordures ménagères et assimilées. Pour tenir l'objectif, la baisse doit être au minimum de 1,4% par an.
La baisse entre 2009 et 2010 a été de 2,3%. Entre 2010 et 2011, les tonnages ont augmenté de + 0,71%.

Les actions retenues au titre du programme local de prévention commencé en fin d'année 2011 n'ont pas permis de diminuer les tonnages. En revanche, elles devraient permettre de lutter contre les augmentations de tonnage et conduire à une baisse de 764 tonnes en 2012.

Les tonnages enfouis augmentent

Les déchets enfouis sont les déchets ménagers, les refus de tri, les encombrants collectés en porte à porte et en déchetterie et les DASRI qui sont eux incinérés. L'objectif est de diminuer de 15% le tonnage de l'ensemble de ces déchets enfouis ou incinérés d'ici fin 2012.
L'objectif de réduction de 15 %, représente une baisse de 6374 tonnes.

En 2010, le tonnage des déchets enfouis a seulement baissé de 466 tonnes soit 1%. En revanche, en 2011, ce tonnage a progressé de 1286 tonnes dont 1202 tonnes liée à l'augmentation du « tout venant ». Les efforts à fournir pour réduire la production de déchets à enfouir sont donc très importants. Les actions retenues au titre du programme local de prévention des déchets (création d'une recyclerie, implantation de conteneurs textiles sur le territoire ...) devraient contribuer au détournement des objets jetés dans les bennes tout venant.

	2009	2010	2011	2012
Refus	545,0	1240,0	1226,4	
Déchets Ultimes	37279,3	35885,4	35983,0	
Tout venant	6835,2	7224,5	8451,0	
Tout Venant PàP	197,7	178,4	153,7	
DASRI*	1,8	1,8	2,4	
Objectif 2012				*38130,1*
Total	**44859,0**	**44530,0**	**45816,4**	**38130,1**
Ecart		-328,93	1286,36	-7686,27

*les DASRI sont incinérés et non enfouis, ces déchets sont comptabilisés conformément aux engagements du Grenelle.

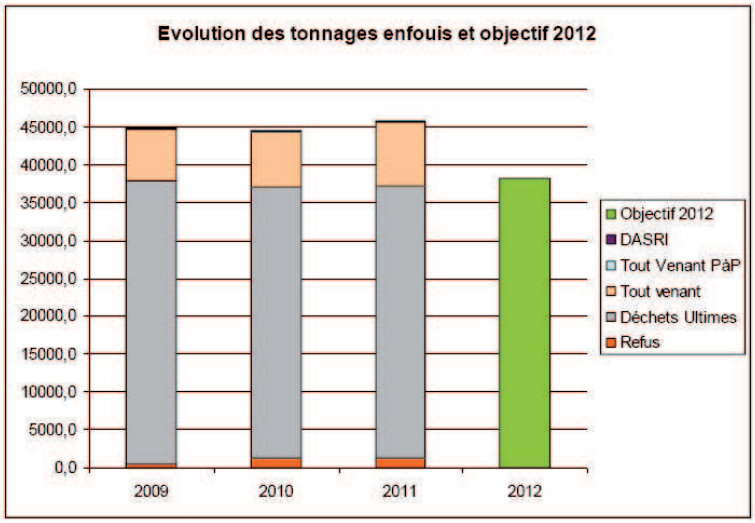

L'évolution des 3 objectifs

La valorisation des emballages augmente

Le taux de détournement

Le taux de détournement, ou taux de captage, correspond à la quantité de déchets recyclables retirée de la fraction des ordures ménagères et assimilées, pour être recyclé. Plus le taux est fort, moins il reste de déchets recyclables en enfouissement.

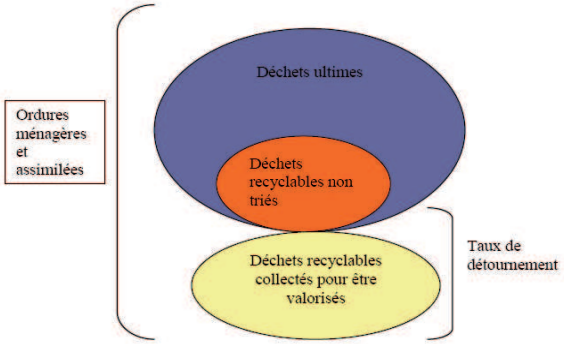

Ce taux est aussi élevé lorsque la production de déchets ultimes est faible (matière organique retirée, absence de déchets de déchèteries). Un taux élevé est un bon indicateur du caractère ultime des déchets mis en enfouissement.

	Taux de détournement		
	2009	2010	2011
SIROM de Port	27,10%	30,10%	29,80%
SMISMB	31,60%	30,70%	32,55%
SIDOM de Creully	26,40%	26,90%	27,90%
SIRTOM Isigny Trévières	27,70%	26,60%	26,41%
CdC Bessin Seulles et Mer	16,70%	17,50%	17,14%
CdC de Vire	30,30%	31,10%	32,40%
CdC de Bény Bocage	29,40%	29,90%	30,01%
Intercom Séverine	35,10%	28,00%	30,53%
SM Pré-Bocage	30,70%	29,50%	29,76%
SEROC	27,60%	28,60%	28,93%

L'évolution du taux de détournement provient à la fois de l'augmentation du tri sélectif mais aussi de la réduction des déchets ultimes.
Globalement, le taux de détournement augmente légèrement. Toutefois, certains secteurs semblent se dégrader : augmentation des déchets ultimes non compensée par le sélectif, voir baisse du sélectif pour certains secteurs, en particulier sur les secteurs littoraux. Les actions menées sur ces secteurs saisonniers doivent se pérenniser sur 2012.
Pour améliorer le taux de détournement, il est nécessaire de diminuer la production de déchets ultimes en :
-**en augmentant le tri des recyclables et du verre,**
-**en détournant les flux résiduels** (gros cartons, petits électroménagers, déchets verts) vers les déchetteries
-**en agissant sur la prévention de la réduction des déchets.**

Evolution du taux de détournement

La progression observée sur la CdC de Vire, l'Intercom Séverine et le Sidom de Creully est due à l'effet combiné de l'augmentation du sélectif et de la diminution des déchets ultimes grâce aux actions menées en 2011 : le suivi de collecte sur le secteur du SIDOM de Creully, la communication en porte à porte spécifique sur le tri du verre sur la CdC de Vire.
L'amélioration sur le SMISMB provient de l'augmentation du sélectif grâce aux actions de sensibilisation aux gestes de tri sur l'habitat vertical de Bayeux, et au respect des consignes de tri par le syndicat de collecte.

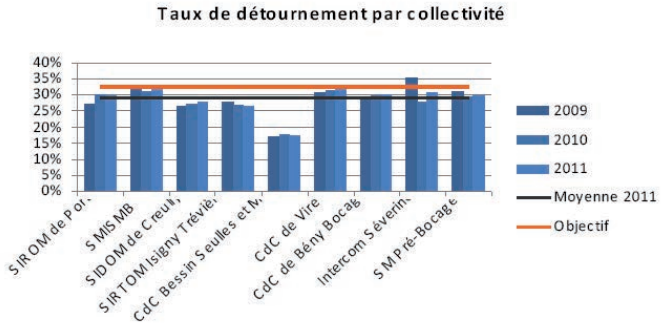

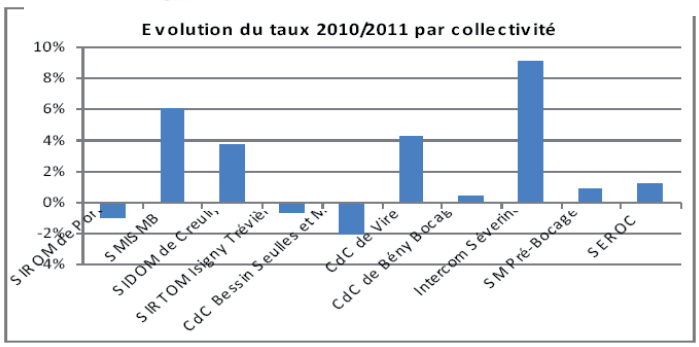

Les diminutions sont observées sur les secteurs littoraux .Les actions menées sur les campings, les résidences de vacances n'ont pas apporté les effets escompés. Un relâchement des gestes de tri est probablement une des causes de cette diminution.

Le taux de valorisation

Le texte de loi prévoit la valorisation des 75% de nos emballages. Cette obligation est un engagement au niveau national.
Le taux moyen de recyclage du SEROC en 2011 est de 68.5% contre 66,08% en 2010 *(sources Eco-Emballages)*. Ce taux est calculé à partir de nos performances et du gisement moyen national d'emballages mis sur le marché.
L'analyse de nos performances par catégorie de matériau fait ressortir un recyclage des flaconnages plastiques inférieur à 50%. Néanmoins, il est à noter une progression sur le volume de flaconnage liée aux actions menées en 2011 (campagne publicitaire, communication spécifique sur le tri des flaconnages en porte à porte sur l'ensemble des secteurs...).

L'organisation technique
Programme Local de Prévention

Réduire nos déchets

Mieux acheter, réutiliser, composter, je m'engage à réduire mes déchets !

Le Programme local de Prévention des déchets

Le SEROC est engagé dans un Programme local de Prévention des déchets depuis le 1er Janvier 2011, afin de remplir l'objectif prioritaire du Grenelle de l'Environnement c'est-à-dire diminuer de 7% la production d'ordures ménagères et assimilés en 5 ans.

Notre challenge : réduire de 3515 tonnes notre production de déchets c'est-à-dire économiser 5Kg de déchets, par an et par habitant, sur le territoire.

Il s'agit d'un contrat de performance signé avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et soumis à objectif de résultats annualisés. L'année 1 du Programme local de Prévention des déchets, à savoir l'année 2011, est consacrée à la réalisation d'un diagnostic de territoire. L'enjeu est d'analyser les gisements de déchets ménagers mais aussi les problématiques socio-économiques locales.

En effet, la réduction des déchets implique une réflexion sur les modes de vie et les comportements individuels.

Le diagnostic de territoire a ainsi permis de construire la stratégie politique du SEROC concernant la prévention des déchets sur son territoire. En effet, cinq groupes de travail composés d'élus référents (désignés au sein des collectivités adhérentes) et de techniciens, ont mis en perspective les données du diagnostic par rapport à la réalité du territoire. Ce travail collectif garantie la montée en charge et le portage du plan d'action aujourd'hui décliné par les services du SEROC.

Les huits fiches actions

Accompagnement des professionnels dans la réduction des déchets assimilés

Le gisement des assimilés est important sur le territoire du SEROC (2010 : environ 10 000 tonnes soit 20% du gisement global) notamment du fait que certaines collectivités adhérentes ne soient pas en conformité avec la réglementation de la Redevance Spéciale.
Le SEROC impulse cette dynamique et propose d'accompagner sur demande les professionnels, artisans et commerçants, d'une part au tri sélectif et surtout, à la réduction des déchets à la source.

Favoriser le compostage domestique et collectif

Le SEROC travaille à promouvoir le compostage domestique depuis 2004. Le Programme renforce cette opération en la diversifiant. En effet, près de 50% des ménages compostent sur notre territoire à caractéristique semi-rural. L'enjeu est de proposer ce service à l'ensemble des usagers quelque soit son type d'habitat et surtout, de travailler avec des établissements scolaires ou des structures collectives (ex : gendarmerie, cimetières...), dans cette logique. En effet, le territoire compte près de 350 établissements publics ou associatifs.

L'organisation technique
Programme Local de Prévention

Réduire, c'est possible !

Promotion du réemploi, de la réutilisation et du don.

Le fait de ne pas jeter un objet aux ordures ou en déchèterie, implique un changement de comportement. Aussi, le SEROC travaille en collaboration avec les collectivités adhérentes et les associations du territoire à développer la filière textile et à accompagner la mise en œuvre d'une éco-recyclerie sur le territoire. En effet, le réemploi, le don et la réutilisation doivent devenir des automatismes selon les élus.

Opération Stop pub et réduction des annuaires en papier

Cette action est motivée par les résultats de l'opération test menée par les agents du SEROC, lors de la pesée de leurs prospectus publicitaires durant 3 mois. Malgré la complexité et le travail de long terme qu'elle implique, cette action est primordiale puisqu'elle permet une véritable dynamique de partenariat avec les distributeurs du territoire.

Sensibilisation/communication autour de la prévention des déchets

La sensibilisation des usagers qu'ils soient à la maison, en vacances, au supermarché ou au travail fait désormais l'objet d'un plan de communication spécifique, fonction des évènements locaux ou nationaux et suivant le calendrier « un mois, un thème ». Ce calendrier a pour objectif la généralisation de la connaissance de la Prévention mais aussi la réalisation concrète de gestes de prévention au quotidien, grâce aux relais de la presse écrite, de la radio, de l'affichage.

Promotion des couches lavables

Cette action commencera en 2013 de manière opérationnelle. En effet, un diagnostic complémentaire est mené, en partenariat avec le CREPAN, afin d'accompagner si possible des parents et structures collectives à l'utilisation des couches lavables. Le SEROC porte cette action avec précaution au regard des réticences exprimées a priori, lors des stands d'animation. Cela étant, son potentiel de réduction mérite un travail approfondi en ce sens, d'autant plus que le territoire compte 2 600 naissances par an et plus d'une dizaine de crèches et/ou haltes garderies.

Développement des éco-évènements

Le SEROC accompagne près de douze évènements culturels, sociaux et sportifs par an, en animant des stands de sensibilisation aux déchets. L'enjeu est de structurer puis approfondir la démarche avec les organisateurs vers une gestion raisonnée de leurs déchets en amont (ex : formation des bénévoles...).

Exemplarité des administrations et des collectivités du territoire

Le SEROC s'est tout d'abord engagé à réduire sa production de déchets en mettant en œuvre des actions pilotes : Cf. compostage, formation des agents à la réduction des papiers... Ces opérations test mettent en évidence des solutions concrètes
et transposables pour réduire les déchets. Un travail similaire d'audit et de formation va être proposé à une cinquantaine d'administrations sur le territoire afin qu'elle puisse également améliorer leurs gestes de tri et de réduction des déchets.

L'organisation technique
Programme Local de Prévention

Le potentiel de réduction

A partir de 2012 et jusqu'en 2015, le SEROC entre dans la phase opérationnelle du Programme local de Prévention des déchets. Les objectifs validés par l'ADEME devront être atteints à la fin de chaque année afin d'obtenir les économies de déchets attendues et les financements dédiés. Dans ces conditions, le pilotage du Programme est réalisé mois par mois, à l'aide des bilans réalisés par chaque service concernant leurs actions de prévention.

Le potentiel de réduction des déchets projetés de 2012 à 2015 est de 3 603,8 tonnes réparties par fiches actions de la manière suivante :

Fiche-actions		Tonnes économisées (cumulées sur 5 ans)
action 1	Accompagnement des professionnels dans la réduction des déchets assimilés.	1844,8
action 2	Favoriser le compostage domestique et collectif.	1155,7
action 3	Promotion du réemploi, de la réutilisation et du don.	246,4
action 4	Opération Stop pub et réduction des annuaires en papier	181,5
action 5	Sensibilisation/communication autour de la prévention des déchets	150,3
action 6	Promotion des couches lavables	17,5
action 7	Développement des éco-évènements	5
action 8	Exemplarité des administrations et des collectivités du territoire.	2,6
Total		3603,8

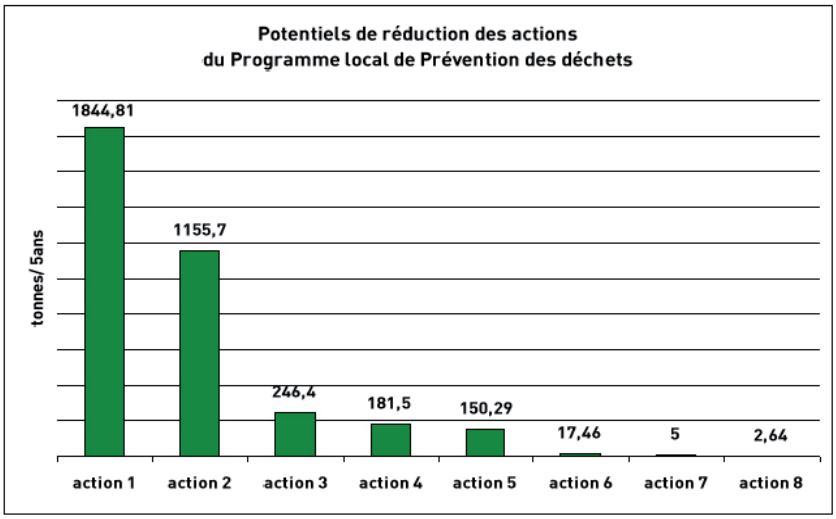

La répartition des économies de déchets par année :

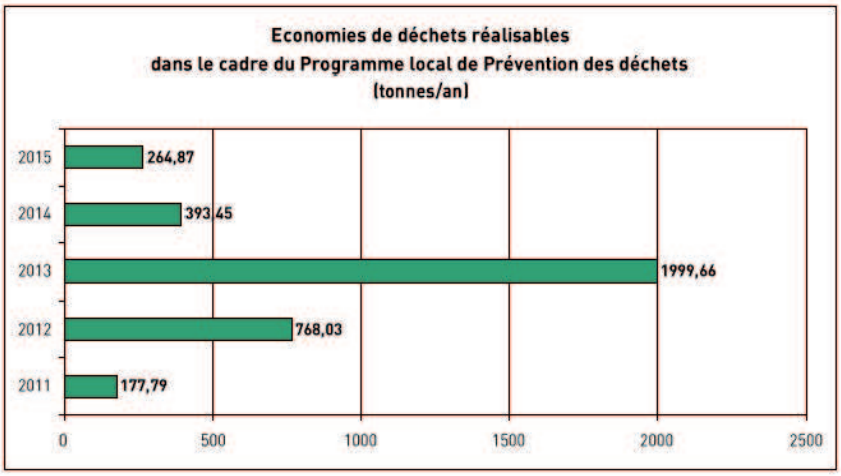

L'organisation technique
Le service communication

Informer pour développer le tri et la réduction des déchets

Au plus près des habitants, le service communication multiplient les animations tout au long de l'année pour développer le tri et la réduction des déchets. Le service a été renforcé par l'arrivée d'un animateur afin de développer et de professionnaliser nos animations auprès des jeunes et du grand public.

5 objectifs

Le service a pour mission d'assurer la communication externe du SEROC mais doit être également un appui auprès des adhérents. La stratégie établie, en collaboration avec les adhérents, est basée sur 4 principes :

-HOMOGÉNÉISER la communication au moyen d'outils d'information et de communication cohérents de par les messages diffusés, les visuels ainsi que les publics ciblés.
-AMÉLIORER la quantité et la qualité du tri sélectif afin de répondre à l'objectif du grenelle concernant l'augmentation du recyclage.
-SENSIBILISER à la réduction des déchets pour atteindre les 7% de réduction exigé par le grenelle.
-DÉVELOPPER la communication de proximité.
-DÉVELOPPER la communication auprès des publics relais

Ces principes nous permettent d'établir notre plan de communication qui est présenté en fin d'année à la commission communication.
Le plan de communication s'étale tout au long de l'année en intégrant les trois principaux publics, les élus, le grand public et les enfants.
Nous avons pour mission d'informer ces différents publics en adaptant nos actions et notre discours à leur spécificité.

Tros publics ciblés

Les **élus** sont pour nous un relais précieux. Ce sont les premiers sollicités par les habitants et doivent par conséquent bien connaître nos missions et nos actions afin de répondre aux mieux aux interrogations de leurs administrés. De nombreuses actions leur sont exclusivement dédiées (réunions, bulletin d'informations, visite...)

Le **grand public** regroupe aussi bien des personnes sensibles, des non initiées ou bien encore des réfractaires à la gestion des déchets. Afin de rencontrer un maximum de personnes nous multiplions les actions sous différentes formes telles que le bulletin syndical, le porte à porte, les stands lors de manifestations locales...

Enfin nous développons de nombreuses actions auprès des **enfants** qui jouent le rôle d'ambassadeurs auprès des adultes. Les enfants sont sensibles à l'environnement et doivent être bien informés de la mission qui leur est attribuée. Par conséquent, de nombreuses interventions en classes, d'animations ou encore de visites sont organisées sur tout le territoire.

La communication institutionnelle et ciblée

Campagne publicitaire

Pour améliorer la qualité et la quantité de tri, le SEROC a lancé une campagne cinéma et radio.

Cinéma : Un spot sur le tri sélectif créé par le SEROC est diffusé avant chaque séance dans tous les cinémas du territoire.
Radio : Des spots sur le thème du tri sélectif, de la prévention des déchets et du recyclage des déchets électriques et électroniques ont été diffusés chaque mois sur Vire FM.

Supports écrits

Bulletin élus : Comme chaque année, un bulletin dédié à la gestion globale des déchets a été envoyé à chaque élu. Ce bulletin a permis de présenter les résultats et les projets du SEROC.

SEROC-Infos : Le bulletin du SEROC envoyé à chaque habitant du territoire, présentait les chiffres clés et les actions menées par le SEROC dans le cadre du programme de réduction des déchets.

Réunions

Réunion élus : Chaque année, les maires de l'ensemble des communes sont invités à une réunion de présentation du SEROC afin de dresser un bilan technique et financier de l'année précédente et de présenter les projets en cours.

Colloque : La 3ème édition de cette journée reservée à l'ensemble des élus du territoire était consacrée à la diminution de l'enfouissement des déchets. L'objectif est d'informer et d'apporter des témoignages sur une thématique.

Animations scolaires

Chaque année, les animateurs du SEROC sollicitent les écoles pour sensibiliser les enfants au tri et au recyclage des déchets.
Bilan : 50 établissements, 115 classes, 291 interventions soit environ 3 100 enfants ont été sensibilisés.

Parc éco éducatif

Les jeudis de l'environnement : Chaque jeudi des mois de juillet et d'août, le parc éco éducatif du SEROC ouvrait ses portes au grand public afin de découvrir le monde des déchets !

Opération habitat vertical

En partenariat avec les bailleurs sociaux et le SMISMB, une action spécifique auprès des habitants des immeubles a été menée. Le service communication du SEROC a rencontré les bailleurs mais également les gardiens des immeubles afin de faire un état des lieux des équipements et de la signalétique dans les locaux propreté. Après avoir réactualisé les supports et répondu aux attentes de chacun, les foyers ont été visité en porte à porte pour les informer sur les consignes de tri.
Bilan : Tous les gardiens d'immeubles informés et 950 foyers sensibilisés au geste de tri.

Actions touristes

Un état des lieux avec chaque propriétaire de camping a été réalisé pour connaître leurs attentes en terme de communication mais également de répondre à leurs besoins concernant la collecte et les équipements mis à leur disposition (sacs, bacs et conteneurs).
Bilan : 25 propriétaires de camping sensibilisés au tri. le SEROC leur a remis des guides de tri et la signalètique adaptée à leurs sites. Des bacs et colonnes de tri ont été fournis par les syndicats de collecte.

10 045 contacts en 2011

Animations en milieu scolaire
3 100 enfants

Animations lors de manifestation
1 600 foyers

Foyers visités en porte à porte
5 045 foyers

Publics ciblés (élus, gardiens d'immeubles...)
300 personnes

L'organisation technique
Le service communication

La communication auprès du grand public

Pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de notre territoire et pour atteindre nos objectifs directement liés à ceux du Grenelle de l'environnement, le service communication met en place diverses actions de communication.

Opérations de proximité

Porte à porte : Les ambassadeurs du tri ont comme mission d'encourager les trieurs, rectifier les erreurs ou bien encore convaincre les non trieurs sur le territoire.
Bilan : 5 045 foyers auditionnés sur 10 385 foyers visités.

Suivi de collecte : Le SEROC a testé une opération de suivi de collecte sur le secteur du SIDOM de Creully. Le suivi de collecte consiste à vérifier les sacs de déchets avant le ramassage . Sur les sacs présentant des erreurs de tri importantes, les ambassadeurs et les agents de collecte collent des autocollants «refus de collecte». Le sac n'est donc pas ramassé et reste sur le trottoir. Ensuite les ambassadeurs vont à la rencontre des foyers concernés par ces erreurs afin de leur expliquer les gestes de tri à adopter. Cette nouvelle opération est plus efficace qu'une opération de porte à porte car les ambassadeurs atteignent directement la cible souhaitée.
Bilan : 4 299 bacs contrôlés, 493 autocollants refus de collecte et 251 foyers visités.

Semaine du développement durable

Trois objectifs étaient visés pour cette semaine nationale.

Promouvoir le compostage
Des journées d'informations ont été organisées sur les déchèteries. Des animateurs ont expliqué, conseillé et incité les usagers à la pratique du compostage.
Bilan : 262 foyers sensibilisés.

Sensibilier les jeunes
Exposition au Collège de Creully afin de sensibiliser les jeunes à la gestion globale des déchets.
Bilan : 150 élèves de 6ème sensibilisés

Sensibiliser les usagers des déchèteries au fait de donner des objets plutôt que de les jeter
Des journées troc ont été organisées sur les déchèteries. Lors de cette animation, les usagers pouvaient déposer des objets encore en bon état sur le stand du SEROC et pouvaient également en récupérer. Le but de cette journée est de faire connaître la filière de réemploi et de récupération mise en place par diverses associations.
Bilan : 352 usagers sensibilisés.

Semaine de la réduction des déchets

Pour sensibiliser les consommateurs à la réduction des déchets et notamment de l'emballage, un stand d'animation a été mis en place sur les marchés et les supermarchés du territoire.
Bilan : 564 personnes sensibilisées.

Un ciné débat sur le thème de la réduction des déchets a été organisé au Cinéma d'Aunay sur Odon. La diffusion du Film «Plastic planet» a été suivie d'un débat autour de la prévention des déchets.
Le film a suscité de nombreuses questions en lien avec la consommation et la réduction des déchets.

Manifestations

Le SEROC a participé aux salons et journées dédiées à l'environnement (Journée bio printemps, Cyclo tourisme, le Trail des sables d'or, l'exposition de Bayeux Intercom,le salon vivre bio...).
Ces manifestations ont pour objectifs d'informer et de sensibiliser le grand public à l'environnement au sens large.
Bilan : 237 foyers sensibilisés.

Le bilan financier du SEROC en 2011

Le SEROC pratique une comptabilité analytique permettant la participation des adhérents en fonction du service rendu.

Nouveauté 2011 : L'Assujettissement à la TVA

Le syndicat est assujetti totalement à la taxe sur le valeur ajoutée depuis le 1er janvier 2011.
les chiffres annoncés sont donc hors taxes

Le secteur d'investissement 2011 est fortement affecté par les opérations comptables induites par le reversement de l'Etat du crédit de TVA consécutif à l'assujéttissement du syndicat au 1er janvier 2011.

Investissement 2011

Dépenses			Recettes		
10	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds de réserve	327 848.36
13	Subventions d'investissement	78 720.33	13	Subventions d'investissement	
16	Remboursements d'emprunts	122 094.26	19	+ ou - values sur cessions	455.27
20	Immobilisations incorporelles	30 068.00	20	Immobilisations incorporelles	14 744.35
21	Immobilisations corporelles	130 716.20	21	Immobilisations corporelles	386 829.84
23	Immobilisations en cours	65 799.07	23	Immobilisations en cours	670.32
26	Participations		28	Amortissements	342 943.80
28	Amortissements	87 572.40			
	Total des dépenses	**514 970.26**		Total des recettes	**1 073 491.94**
	Exécedent	558 521.68			
	Total	**1 073 491.94**			**1 073 491.94**

Fonctionnement 2011

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	5 227 857.16	13	Atténuation de charges	47 384.25
12	Charges de personnel	1 684 987.41	42	Opérations d'ordre entre sections	166 292.73
42	Opérations d'ordre entre sections (4)	343 399.07	70	Produits des services	1 712 479.19
65	Autres charges de gestion courantes	62 546.40	74	Participations	6 510 670.20
66	Charges financières	51 052.09	75	Autres produits de gestion courante	30 706.37
67	Charges exceptionnelles	11 712.98	77	Produits exceptionnels	159 690.56
68	Dotation aux provisions	150 000.00	78	Reprises sur provisions	24 497.47
	Total des dépenses	**7 531 555.11**		Total des recettes	**8 651 720.77**
	Excédent	1 120 165.66			
	Total	**8 651 720.77**			**8 651 720.77**

Le bilan financier par service

Le budget du seroc comprend quatre centres principaux que sont le service déchetteries (DC), le service compostage industriel (CPI), le service déchets ultimes (DU) et le service tri sélectif (TS). Les centres secondaires concernent l'administration générale (ADM), la communication (COM) et le transport de bennes (TRP).

Service déchèteries

Investissement

Les opérations de ce service constituent l'essentiel de la section d'investissement du SEROC.

En 2011, la section d'investissement est fortement impactée par les conséquences de l'assujettissement du syndicat à la TVA à compter du 1er janvier 2011 (reversement d'un crédit de TVA de 388 107 € et diminution du montant des amortissements de 87 572.40 €)

On y retrouve en outre pour l'essentiel en dépenses le remboursement en capital des prêts et les acquisitions relatives à l'exploitation des douze déchetteries.

Dépenses			Recettes		
10	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds de réserve	327 848.36
13	Subventions d'investissement	78 720.33	13	Subventions d'investissement	
16	Remboursements d'emprunts	122 094.26	19	+ ou - values sur cessions	455.19
20	Immobilisations incorporelles	30 068.00	20	Immobilisations incorporelles	14 744.35
21	Immobilisations corporelles	130 716.20	21	Immobilisations corporelles	386 829.84
23	Immobilisations en cours	65 799.07	23	Immobilisations en cours	670.32
26	Participations		28	Amortissements	342 943.80
28	Amortissements	87 572.40			
	Total des dépenses	**514 970.26**		Total des recettes	**1 073 491.86**
	Exécedent	558 521.60			
	Total	**1 073 491.86**			1 073 491.86

Fonctionnement

Le bilan d'exploitation du service « déchèteries » est le suivant :

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général (3)	848 746.77	13	Atténuation de charges	16 661.41
12	Charges de personnel	739 521.41	42	Opérations d'ordre entre sections (2)	62 887.83
42	Opérations d'ordre entre sections (4)	175 244.77	70	Produits des services (1)	282 525.07
65	Autres charges de gestion courantes	592.15	74	Participations	1 425 603.87
66	Charges financières	50 654.13	75	Autres produits de gestion courante	3 905.25
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	3 264.32
	Total des dépenses	**1 814 759.23**		Total des recettes	**1 794 847.75**
				Besoin de financement	19 911.48
	Total	**1 814 759.23**			**1 814 759.23**

(1) On retrouve dans ce chapitre la facturation des usagers professionnels, des collectivités et des particuliers (120 694 €) et les reprises de matériaux (152 953 €)
(2) Reprises sur subventions
(3) Le montant versé aux prestataires s'élèvent à 724 002,95€, soit 85 % du poste.
(4) Amortissements

Prix des marchés

Une partie des enlèvements des inertes et des branchages sont réalisés en régie. De même, une partie des inertes est enfouie en régie. Les autres prestations sont assurées par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics.

Les prix unitaires des marchés de traitement sont les suivants au 31 décembre 2011 :

Déchets verts broyés (secteur nord)	Enlèvement	En régie	Par benne de 8 T
	Traitement	20.94 € HT	La tonne
	Coût total	20.94 € HT	La tonne
Déchets verts à broyer (secteur nord)	Broyage	6.50 € HT	La tonne
	Enlèvement	En régie	La tonne
	Traitement	20.94 € HT	La tonne
	Coût total	27.44 € HT	La tonne
Déchets verts à broyer (secteur sud)	Enlèvement	15.37 € HT	La tonne
	Broyage/criblage	9.60 € HT	La tonne
	Traitement	En régie	La tonne
	Coût total	24.97 € HT	La tonne
Gravats (secteur sud)	Enlèvement	4.54 € HT	Par benne de 10 T
	Traitement	7.04 € HT	La tonne
	Coût total	11.58 € HT	La tonne
Bois propre	Enlèvement	En régie	Par benne de 3 T
	Traitement	23.58 € HT	La tonne
	Coût total	23.58 € HT	La tonne
Bois de rebus (secteur nord)	Enlèvement	En régie	Par benne de 3 T
	Traitement	32.90 € HT	La tonne
	Coût total	32.54 € HT	La tonne
Bois de rebus (secteur sud)	Enlèvement	15.14 € HT	Par benne de 3 T
	Traitement	36.23 € HT	La tonne
	Coût total	51.37 € HT	La tonne
TOUT VENANT (secteur nord)	Enlèvement	En régie	Par benne de 3,5 T
	Traitement	71.35 € HT	La tonne
	TGAP	11.00 € HT	La tonne
	Coût moyen	82.35 € HT	La tonne
TOUT VENANT (secteur sud)	Enlèvement	26.30 € HT	Par benne de 3,5 T
	Traitement	47.61 € HT	La tonne
	TGAP	11.00 € HT	La tonne
	Coût moyen	84.91 € HT	La tonne
METAUX	Enlèvement	0.00 € HT	Par benne de 3T
	Traitement	0.00 € HT	La tonne
	Coût moyen	0.00 € HT	La tonne
CARTONS	Enlèvement	104.64 € HT	Par benne de 1,5 Tonne
	Traitement	26.43€ HT	La tonne
	Coût moyen	131.07 € HT	La tonne

Hors prix de reprise

DMS	Traitement	635.79 € HT	La tonne

Prix moyen hors collecte (subvention AESN déduite)

Huile minérale	Enlèvement et traitement	0.00 € HT	
Huile de friture	Enlèvement et traitement	324.48 € HT	La tonne

Le bilan financier par service

Service compostage industriel

Les dépenses de fonctionnement du service ont été arrêtées comme suit :

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	479 265.64	13	Atténuation de charges	8.80
12	Charges de personnel	21 680.96	42	Opérations d'ordre entre sections	
42	Opérations d'ordre entre sections	3 153.47	70	Produits des services	17 508.27
65	Autres charges de gestion courantes		74	Participations	569 464.97
66	Charges financières	397.96	75	Autres produits de gestion courante	5 182.38
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
	Total des dépenses	504 498.03		Total des recettes	592 164.42
	Excédent	87 666.39			
	Total	592 164.42			592 164.42

Service déchets ultimes

Il ressort du compte administratif les éléments suivants :

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	2 613 995,55	13	Atténuation de charges	5 708,36
12	Charges de personnel	92 020,12	70	Produits des services (1)	13 003,98
65	Autres charges de gestion courante	530,00	74	Dotations et participations (2)	2 156 099,01
67	Charges exceptionnelles	364,57			
68	Dotations aux amortissement et aux provisions	1 914,87			
	Total des dépenses	2 708 825,11		Total des recettes	2 174 811,35
				Besoin de financement	534 013,76
	Total	2 708 825,11			2 708 825,11

(1) On retrouve dans ce chapitre les reprises de matériaux (verre, carton et papier)
(2) Dont soutien Eco-Emballages

La structure des charges est simple puisque les dépenses à caractère général représentent 98 % du total.

Ce service est financé par les contributions des adhérents et les ventes de composteurs.

Les marchés en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivants :

Prestataires	Périmètre	Coût HT à la tonne	TGAP HT à la tonne
SNN	SEROC SUD	48.02	11.00
SEA	SEROC CENTRE	57.62	11.00
LES CHAMPS JOUAULTS	INTERCOM SEVERINE	67.15	13.00
SEA	SEROC NORD	58.12	11.00

Service tri sélectif

La collecte étant à la charge de la collectivité de base (communauté de communes ou syndicat), les charges de fonctionnement se présentent comme suit :

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	919 701.98	13	Atténuation de charges	7 291.89
12	Charges de personnel	94 483.24	42	Opérations d'ordre entre sections	
42	Opérations d'ordre entre sections	18 708.80	70	Produits des services	1 392 214.63
65	Autres charges de gestion courantes	1 030.84	74	Participations	1 112 988.40
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	11 348.41	77	Produits exceptionnels	155 240.79
68	Dotations aux provisions pour risque et charges	150 000.00			
	Total des dépenses	1 195 273.27		Total des recettes	2 667 735.71
	Excédent	1 472 462.44			
	Total	2 667 735.71			2 667 735.71

Les marchés en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivants :

Prestataires	Périmètre	Intitulés	Coût HT à la tonne
GDE	SEROC NORD	MONOFLUX	110.99
BACER	SEROC CENTRE	MONOFLUX	105.32
EATS	SEROC CENTRE	CORPS PLATS	82.00
EATS	SEROC CENTRE	EMR	234.00
EATS	SEROC CENTRE	CORPS CREUX	255.00
EATS	SEROC SUD	CORPS PLATS	97.10
EATS	SEROC SUD	EMR	268.58
EATS	SEROC SUD	CORPS CREUX	289.24
GDE	SEROC SUD	MONOFLUX	111.86

Les indicateurs économiques

La synthèse des coûts unitaires

Service déchèteries

Total des dépenses de fonctionnement du service	1 814 759.23
Quote part administrative (1)	162 192.15
Quote part communication (2)	27 559.72
Transport de bennes (3)	286 978.49
Atténuation de charges	-32 486.81
Total des charges	**2 259 002.78**
Nombre de tonnes	31 050.20
Coût brut d'une tonne traitée	**72.75**
Total des charges	2 259 002.78
Recettes de fonctionnement	-403 024.01
Total des charges	**1 855 978.77**
Nombre de tonnes	31 050.20
Coût net d'une tonne traitée	**59.77**

(1) 45 % des charges du service administratif
(2) 25 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service compostage industriel

Total des dépenses de fonctionnement du service	504 498.03
Quote part administrative (1)	18 021.35
Quote part communication (2)	5 511.94
Transport de bennes (3)	156 745.43
Atténuation de charges	-8.80
Total des charges	**684 767.95**
Nombre de tonnes	18 234.90
Coût brut d'une tonne traitée	**37.55**
Total des charges	684 767.95
Recettes de fonctionnement	-23 095.54
Total des charges	**661 672.41**
Nombre de tonnes	18 234.90
Coût net d'une tonne traitée	**36.29**

(1) 5 % des charges du service administratif
(2) 5 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service tri sélectif *

Total des dépenses de fonctionnement du	1 195 273,27
Quote part administrative (1)	90 106,75
Quote part communication (2)	49 607,50
Transport de bennes	56 428,35
Provision pour risque et charge	-150 000,00
Atténuation de charges	-17 250,05
Total des charges	1 224 165,82
Nombre de tonnes	14 645,30
Coût brut d'une tonne traitée	83,59
Total des charges	1 224 165,82
Recettes de fonctionnement	-2 650 485,66
Total des charges	-1 426 319,84
Nombre de tonnes	14 645,30
Coût net d'une tonne traitée	-97,39

(1) 25 % des charges du service administratif
(2) 45 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

*Les recettes ont été très importantes en 2011, liées à l'augmentation du soutien Eco-Emballages (+ 433 000 €), à la vente de matériaux (+ 434 000 €), aux pénalités appliqués à la socité GDE (+ 150 249 €).

Service déchets ultimes

Total des dépenses de fonctionnement du	2 708 825.11
Quote part administrative (1)	90 106.75
Quote part communication (2)	27 559.72
Transport de bennes (3)	50 964.66
Atténuation de charges	-5 708.36
Total des charges	**2 871 747.88**
Nombre de tonnes	35 982.90
Coût brut d'une tonne traitée	**79.81**
Total des charges	2 871 747.88
Recettes de fonctionnement	-78 872.47
Total des charges	**2 792 875.41**
Nombre de tonnes	35 982.90
Coût net d'une tonne traitée	**77.62**

(1) 25 % des charges du service administratif
(2) 25 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

La synthèse est la suivante :

	Services	Tonnages	Coûts Bruts	Coûts nets
DC	Service déchetteries	31 050,20	72,75 €	59,77 €
CPI	Service compostage industriel (1)	*18 234,90*	*37,55 €*	*36,29 €*
DU	Services déchets ultimes	35 982,90	79,81 €	77,62 €
TS	Services tri sélectif	14 645,30	83,59 €	-97,39 €
	Coût global moyen (1)(2)	81 678,40	88,02 €	47,55 €

(1) Les tonnages de déchets verts du CPI figurent dans le tonnages déchetteries
(2) Coût de fonctionnement divisé par tonnages global.

Service transport

Total des dépenses de fonctionnement du service	579 496,76
Recettes d'exploitation	28 379,83
Total des charges	551 116,93
Nombre de bennes transportées	6 153,00
Coût d'une benne transportée	89,57

Les projets du SEROC en 2012

Le service déchéteries

Pour les déchéteries du SEROC, **deux projets d'agrandissement pour les déchèteries de Vaucelles et de Bretteville l'Orgueilleuse** sont en cours.

A Vaucelles, le dossier repose quasiment sur un doublement de la capacité d'accueil. Le projet initial de 14 quais à terme a dû être revu à la baisse (12 quais au final) pour rester dans les seuils définis par la législation des Installations Classées pour les dossiers soumis à Déclaration. A Bretteville l'Orgueilleuse, l'agrandissement permettra de mettre en place 3 quais supplémentaires. Initialement, un projet de 7 quais avait été envisagé. Malheureusement, un avis négatif de la DRAC limite les zones disponibles en périphérie du site.

Par ailleurs, une réflexion est toujours en cours pour la création d'une recyclerie sur les déchèteries gérées par le SEROC. Des caissons couverts seront mis à disposition sur les sites. Des bénévoles de l'association pourront assurer une présence pour recueillir les dons déposés par les usagers.

Le service compostage industriel

Pour le compostage industriel à Vire, une deuxième tranche de travaux est prévue. Elle consiste simplement dans une reprise de la voirie de la plateforme dont les tassements différentiels sont importants.

La **création d'un pôle déchets sur Vire** a été acté lors du débat d'orientation budgétaire 2012 avec la création d'une nouvelle plateforme de compostage et de quais de transferts pour les déchets ultimes et recyclables. En 2012, un terrain d'environ 25 000 m2 sera recherché sur la commune de Vire.
Notre prestataire Bio Bessin Energie, délégataire de la convention de traitement et de valorisation des déchets organiques et ligneux des plateformes de compostage de Ryes et Formigny a déposé deux demandes d'autorisation pour ces **plateformes pour augmenter les capacités potentielles de traitement.** Un avis positif a été rendu pour Ryes, celui pour Formigny est en attente de retour de la Préfecture.

Le service transport

Comme évoqué précédemment, la Communauté de Communes de Vire a souhaité **reprendre en régie le transport des bennes** de sa déchèterie. Une réorganisation a donc eu lieu pour Les agents du SEROC du secteur Sud (chauffeur de Vire et gardien du Mesnil Clinchamps). Un troisième agent a donc été embauché le 7 Janvier 2012 et une réorganisation des tâches a eu lieu pour aboutir à une autonomie relative sur le secteur. En effet, l'agent recruté est amené à remplacer le chauffeur de Vire aussi bien que le gardien de la déchèterie du Mesnil Clinchamps en cas d'absence.

Le service Tri Sélectif

Le SEROC a développé au cours de l'année 2011 sa procédure de sa procédure de Délégation de Service Public pour la **conception, construction et réalisation d'un centre de tri** sur la commune de Maisoncelles-Pelvey. Un appel à candidature a été lancé en fin d'année 2010. Un candidat a déposé son dossier de candidature. Etape par étape, le projet est affiné et précisé afin d'obtenir la meilleure solution économique et financière. Au cours de l'année 2012, la collectivité devra donner son avis sur la signature de cette délégation de service public.

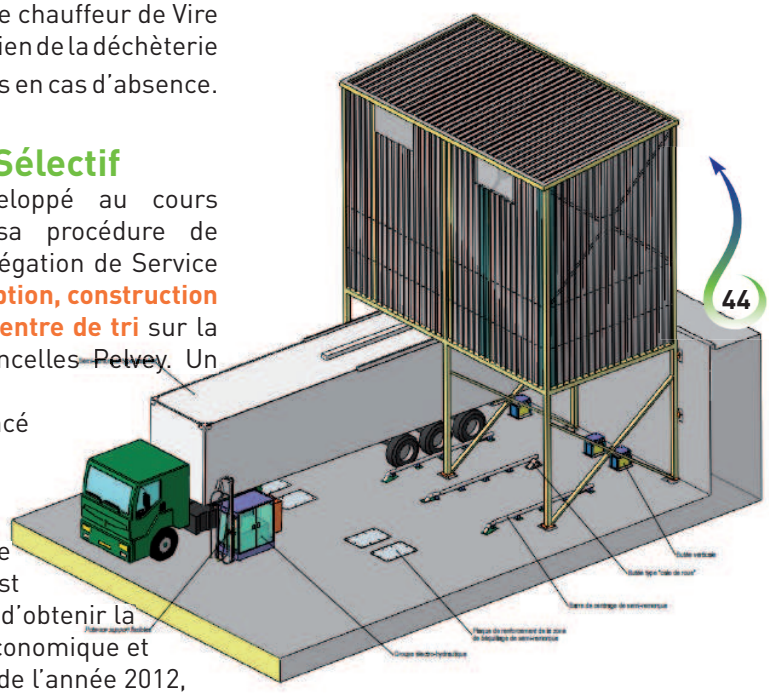

Le service déchets ultimes

Etude de faisabilité pour la valorisation des déchets ménagers résiduels

De nombreuses réunions de travail et comité de pilotage ont eu lieu au cours de l'année 2011 concernant l'**étude de faisabilité pour la valorisation des déchets ménagers résiduels**. Le comité syndical en date du 28 octobre 2011 s'est prononcé en faveur de l'étude approfondie de trois scénarios: externalisation, création d'une unité avec compostage, création d'une unité avec méthanisation. Les conclusions des phases 2 et 3 seront présentées au cours du premier semestre 2012.

Création d'un quai de transfert

Quelque soit la solution de traitement et valorisation des dechets ménagers résiduels retenue , **un quai de transfert des déchets ultimes devra être créé sur le Nord du territoire**. En 2012, un terrain devra être recherché.

Les projets du SEROC en 2012

Plan climat

Un travail de coopération avec le Pays du Bessin au Virois a abouti à la **mise au point d'une Charte Plan Climat** (signature prévue en 2012). Cette charte reprend les engagements du SEROC en matière de protection de l'environnement et de réduction de la production de gaz à effet de serre.

Compostage

L'activité de compostage individuel est adaptée au Programme local de prévention avec comme cibles et actions:

- **compostage en pied d'immeuble** : trois zones tests Villers Bocage, Vire et Bayeux et travail sur des extensions possibles
- **compostage collectif** : installer des composteurs dans les collèges, les lycées, les maisons de retraites, les écoles et les centres où sont produites de grosses quantités de déchets organiques
- **compostage domestique** : adapter la distribution avec un objectif de 500 composteurs pour l'année 2012
- **suivi des personnes équipées** : effectuer des visites chez les usagers équipés depuis 1 an pour s'assurer de la bonne maîtrise du compostage et encourager ces personnes pour garantir le meilleur détournement (objectif de 80 kg/foyer par an).

Les anciennes décharges

Il n'est pas prévu de chantiers sur les anciennes décharges. Les sites fot l'objet des surveillances habituelles et d'un entretien régulier.
La collectivité a été sollicitée par **un développeur de centrale solaire au sol.** Le site de Saint Germain du Pert semble répondre aux exigences de cette activité. Des démarches auprès des administrations sont prévues au cours de l'année 2012

Le service Communication

Pour atteindre les objectifs fixés par le grenelle, le SEROC doit communiquer sur deux axes principaux : renforcer le geste de tri et réduire la production de déchets.

Pour renforcer le geste de tri, le SEROC doit s'appuyer sur les publics relais et notamment les secrétaires de mairie. Ainsi il sera proposé au **personnel administratif de participer à une réunion d'information** sur la gestion des déchets afin que notre message soit démultiplié.
L'opération test du **suivi de collecte** sur le territoire du Sidom de Creully sera proposée à l'ensemble des collectivités adhérentes afin d'agir concrètement auprès des usagers. Des ambassadeurs de tri seront donc recrutés pour sillonner notre territoire.

Pour réduire notre production de déchets et pour donner suite au succès de **l'animation « troc tes trucs »** au sein de nos déchèteries. Cette animation dont l'objectif est que les usagers prennent l'habitude de donner plutôt que de jeter sera mise en place chaque semaine sur une de nos déchèteries.
Lors des semaines nationales en liens avec les déchets (développement durable, réduction des déchets...), des stands d'informations seront organisés dans les marchés et les supermarchés afin de discuter avec les habitants de la façon dont nous pouvons tous réduire nos déchets

Pour sensibiliser le grand public et les scolaires, le SEROC a pour projet de réaménager **son parc dédié à l'environnement et au développement durable**. En 2012, l'objectif sera de réactualiser et compléter le sentier pédagogique actuel.

Le programme de prévention des déchets

Engagé dans une politique ambitieuse de réduction des déchets, le SEROC a établi en étroite collaboration avec ses adhérents le diagnostic du territoire et le programme d'actions.
2012 est l'année de la mise en œuvre opérationnelle de ces actions. Elles devront permettre d'impliquer largement l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associations, usagers, administrations et professionnels) afin de réduire la production de déchets de 764 tonnes sur cette année 2012.
« Mieux acheter, réutiliser, composter, je m'engage à réduire mes déchets »